

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme JUDY GOLD, présidente  
  M. BRUNO BERGERON, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE**

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT  
DES PLACES L'ACADIE ET HENRI-BOURASSA**

**DEUXIÈME PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 23 février, 19 h  
Première église évangélique arménienne  
11455, rue Drouart  
Montréal

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2009 .....1  
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

JEAN-FRANÇOIS GILKER.....1  
JOHANNE COURNOYER .....16  
HENRI SCABORO .....22  
AZAD TEMISJIAN.....29  
NATHALIE FORTIN .....44  
PATRICK MARCOUX .....66

M. PIERRE HURTUBISE.....69

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### MME JUDY GOLD, présidente:

5            Bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de la consultation publique qui porte sur le projet de réaménagement des Places L'Acadie, Henri-Bourassa dans l'arrondissement d'Achamps-Cartierville.

10            Je m'appelle Judy Gold, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et je préside cette consultation. Je suis accompagnée de monsieur Bruno Bergeron, également commissaire à l'Office, madame Stéphanie Espach est la secrétaire et l'analyste de la commission. Madame Annick Pouliot est la coordinatrice de la logistique, madame Crystelle Lollier est à la table d'accueil pour répondre à vos questions. C'est madame Louise Philibert qui s'occupe de la sténotypie et c'est monsieur Michel Jutras qui  
15            s'occupe du son. La séance de ce soir sera enregistrée dans le but de la transcrire et de la rendre publique.

20            Les procédures prévoient un droit de rectification sur des aspects techniques et factuels qui pourraient faire l'objet d'erreur dans les présentations. Ces rectifications seront faites s'il y a lieu à la fin de la séance de ce soir.

25            Nous avons 8 intervenants qui se sont inscrits pour la séance de ce soir. Je demanderais à chaque intervenant qui présente un mémoire de limiter sa présentation à 8 à 10 minutes pour nous laisser le temps de poser des questions par la suite. Soyez assurés que la commission a déjà lu attentivement vos mémoires.

30            Eight people have signed up to present this evening and I will call each of them in turn of order to the registration. Please feel free to speak in English if you'd like to do so.

30            Sans plus tarder, je demande à monsieur Jean-François Gilker de prendre la parole.

### M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:

35            Bonne soirée. Merci de nous accueillir.

### MME JUDY GOLD, présidente:

Bonsoir.

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

40 Alors, je présente un mémoire au nom du groupe de ressources techniques Bâtir son quartier. En quelques mots, le groupe de ressources techniques Bâtir son quartier est un organisme communautaire qui intervient dans le domaine de l'habitation communautaire depuis une trentaine d'années. Nous avons réalisé au cours des ans environ 8 000  
45 logements répartis dans environ 350 projets dans une trentaine de quartiers montréalais.

En introduction du mémoire, juste pour dire qu'à l'instar de plusieurs intervenants du quartier, le groupe de ressources techniques considère effectivement nécessaire un projet d'intervention sur le site des Places L'Acadie et Henri-Bourassa. Dans le présent mémoire,  
50 nous allons vous présenter les arguments, brièvement, quelques arguments qui sont en faveur du projet, les principaux enjeux ou les principales préoccupations qui, selon nous, se présentent vis-à-vis ce projet-là et en fin de compte, une synthèse de nos recommandations qui sont les représentations des enjeux ou des préoccupations que nous portons vis-à-vis ce projet-là.  
55

Alors, les arguments en faveur du projet. Le projet qui a été présenté ici présente des éléments qui, à notre sens, sont positifs. Rapidement, le présent projet représente une solution aux problèmes... et représente une solution, je dirais, permanente aux problèmes d'insécurité et d'insalubrité qui étaient vécus par plusieurs, sinon la totalité des résidents des  
60 Places L'Acadie et Henri-Bourassa.

Un autre élément intéressant de ce projet, c'est que la réalisation des logements communautaires va permettre de reloger l'ensemble des locataires qui étaient présents sur le site et qui ont souhaité et manifesté le souhait de revenir sur le site. Autre élément aussi  
65 intéressant dans la réalisation de ce projet-là, c'est que l'ensemble des logements communautaires vont pouvoir se réaliser dès la première phase du projet, ce qui est toujours un élément intéressant.

Il y a également la typologie résidentielle des projets qui sont proposés. Alors, c'est  
70 une typologie intéressante dans le sens qu'elle répond d'une part aux besoins qui sont exprimés par les gens qui souhaitent revenir et qui présente dans le fond une typologie variée qui n'est pas exclusivement des petits ou des grands logements, mais qui est une typologie qui permet de répondre à différents besoins autant pour les ménages familiaux que pour les petits ménages et l'organisation architecturale des projets est également très intéressante.  
75 Alors, en faveur du projet, c'est une série d'éléments qui nous semblent valoir la peine d'être rappelés.

Au niveau des enjeux ou des préoccupations que nous portons par rapport à ce projet, dans la prochaine section sur les préoccupations et les enjeux, on va aborder quatre  
80 grands éléments, alors, des préoccupations par rapport à la création d'un milieu de vie

agréable, notamment dans un contexte où on a une certaine densité et une hauteur et une mixité qu'on souhaite être capable d'atteindre.

85 Autre élément, c'est le développement d'un environnement paisible. On connaît bien le secteur où le projet se développe ; alors, pour nous, ça représente un enjeu important d'être capable de développer ce projet dans un environnement... essayer de rendre l'environnement le plus paisible, le plus sécuritaire et travailler à l'aménagement du site, chercher des solutions dans ce sens-là.

90 Troisième élément, c'est effectivement la réponse aux besoins exprimés par les résidents du quartier, l'inclusion d'un nombre significatif de logements communautaires qui est un enjeu important pour nous et, en quatrième lieu, l'opportunité que représente cette intervention pour repenser l'aménagement non seulement du site, mais des espaces collectifs avoisinants à ce site.

95 Donc, premier enjeu au niveau de la création d'un milieu de vie. Alors évidemment pour nous, comme je le mentionnais d'emblée, la création de logements communautaires est pour nous une réponse intéressante, adéquate et permanente à des situations de logements qui étaient difficiles pour plusieurs des locataires. Alors, ça va permettre effectivement d'avoir accès à du logement de qualité et à prix abordable.

100 Ce que l'on voit par ailleurs, ce projet-là vise, et on en est bien heureux, la cohabitation d'un grand nombre de personnes de tous âges, de différentes conditions, de différentes provenances. Alors, c'est un projet de mixité, de mixité sociale et économique et on est heureux de voir se développer un milieu de vie diversifié où on pense qu'effectivement tous pourront tirer profit des compétences et des qualités de ses voisins et du voisinage. Or, pour nous, l'inclusion est effectivement un défi et on pense que c'est un défi qu'on est en voie de relever dans la réalisation de ce site-là.

110 Par ailleurs, la mixité représente un certain défi quand on pense à la densité résidentielle qui va résulter de ce projet-là. La mixité est souvent en soi un défi, mais dans un projet de densité tel que celui qui se présente à nous, c'est peut-être un défi un peu plus important. Alors, il nous apparaît judicieux, probablement que plusieurs organismes du quartier l'ont exprimé, de se donner les moyens d'animer ce milieu pour s'assurer de développer, de mettre en place des outils, des moyens de relations constructives et harmonieuses entre l'ensemble des résidents et des résidentes qui vont habiter ces places L'Acadie et Henri-Bourassa.

120 Donc, au nombre des outils évidemment, nous croyons qu'un organisme d'animation, une structure d'animation, et je dirais permanente, est un élément gagnant pour relever ce défi-là. Au nombre des autres outils, effectivement des lieux, des locaux communautaires mis à la disposition de l'ensemble de la population des Places L'Acadie et Henri-Bourassa

125 seraient un autre outil qui permettraient de relever ce défi et l'offre de services collectifs. On pense à un CPE notamment qui est déjà prévu. Or, pour nous, autant les locaux communautaires que les services collectifs déjà prévus, pour nous, c'est important que ça se fasse, que ce soit maintenu, que ça ne disparaisse pas dans la mise en place de ce projet.

130 Si les lieux publics représentent effectivement un espace de dialogue, on comprend aussi que la desserte commerciale est aussi un lieu où les gens peuvent se rencontrer et aussi avoir réponse à un certain nombre de besoins. On croit comprendre que dans le projet des espaces commerciaux seront prévus dans la troisième phase du projet. Ça nous semble un peu loin. Il ne nous apparaît pas évident que ça puisse se développer dès la première phase, mais si c'était possible de trouver rapidement les moyens d'offrir certains services commerciaux sur ce site le plus rapidement possible, à notre sens ce serait quelque chose d'intéressant. Et il a été mentionné, et on partage ce point de vue, s'il était possible de prévoir ou d'intégrer des entreprises d'économie sociale dans la desserte des services commerciaux, nous croyons que ça pourrait être un apport favorable pour le projet.

140 Concernant le développement d'un environnement paisible et sécuritaire. Alors, pour nous, l'aménagement du site doit répondre à trois impératifs. D'une part, minimiser la circulation routière à l'intérieur du site. On sait que tout au pourtour du site, il y a une circulation routière relativement dense. Assurer la sécurité sur l'ensemble du site et atténuer les nuisances liées à l'environnement immédiat de ce site-là. Alors, on sait que le site est encadré par les boulevards L'Acadie et Henri-Bourassa, l'autoroute 15 et, par ailleurs, malgré cet environnement où on retrouve un grand nombre de véhicules automobiles, les Places L'Acadie et Henri-Bourassa telles qu'elles existaient jusqu'à ce jour bénéficiaient d'une relative tranquillité, d'une relative tranquillité parce que c'était des rues en cul-de-sac et que c'était impossible d'utiliser les Places L'Acadie et Henri-Bourassa pour transiter d'une grande artère à l'autre.

150 Pour nous, c'est important de maintenir ce caractère paisible et à notre sens, il faut vraiment éviter que le nouveau secteur ne devienne une voie de transit et qu'un quelconque transit soit possible entre les boulevards L'Acadie et Henri-Bourassa et ça, notamment pour assurer la sécurité des résidents et pour assurer aussi une qualité de vie optimale aux résidents.

160 Dans le présent projet, une bonne partie de la boucle de la rue est à sens unique et on trouve qu'il y a quelque chose là de fort intéressant, notamment toute la partie qui tourne autour du parc est à sens unique. Je crois qu'il était prévu de même rendre cette boucle à sens unique, la rendre un peu sinueuse en mettant des obstacles pour encore là ralentir et décourager la circulation automobile. Alors, on trouve que c'est des idées intéressantes toujours pour calmer, je dirais, les volumes de circulation automobile sur le site.

165 Outre la sécurité automobile, d'après nous, il est important aussi d'identifier des  
mesures efficaces d'atténuation des impacts négatifs liés à la proximité de l'autoroute 15,  
notamment pour le projet de Ressources Habitations de l'Ouest qui va être vraiment à  
proximité de cette autoroute, et donc, des mesures qui vont permettre d'assurer un climat  
sonore et une tranquillité et une qualité d'air optimale et qui va aussi permettre peut-être de...  
170 enfin, chercher à limiter les vibrations qui sont causées par la circulation de poids lourds sur  
l'ensemble des aires de circulation qui existent.

175 Alors, différentes mesures peuvent être envisagées, l'important, c'est d'essayer  
d'identifier les mesures les plus efficaces et qui sont à l'intérieur aussi des paramètres  
budgétaires de réalisation de ce projet-là. Déjà le ministère de l'Environnement, je crois, a dit  
qu'il allait financer certaines installations comme un mur anti-bruit. Je pense que le  
verdissement, s'il était possible de verdir le plus possible, autant le talus du côté du boulevard  
Henri-Bourassa qu'à l'arrière de la propriété de Ressources Habitations de l'Ouest, je pense  
que ce serait intéressant. S'assurer une climatisation, une ventilation des logements,  
180 s'assurer aussi un vitrage peut-être de qualité supérieure pour s'assurer qu'effectivement au  
niveau sonore on puisse atteindre un objectif qui est d'offrir aux résidents un milieu de vie qui  
est confortable tant à l'intérieur des logements qu'à l'extérieur.

185 Finalement, un dernier élément par rapport à l'aménagement du site. Considérant  
que les phases 2 et 3 vont venir un peu plus tard dans le temps, or, on pense qu'il est  
intéressant sinon nécessaire de faire un aménagement sécuritaire de ces sections-là qui vont  
être développées ultérieurement, notamment en s'assurant que ces espaces soient nivelés et  
gazonnés et puis s'ils peuvent être aménagés, ce serait intéressant. Ce qui est peut-être  
nécessaire, c'est d'essayer d'éviter que des activités illicites ou des dépôts, des dépôts  
illicites de matières résiduelles puissent s'opérer. Donc, peut-être trouver une façon de limiter  
190 l'accès à ces terrains à des véhicules automobiles.

195 Par rapport aux besoins exprimés et aux besoins existants dans le quartier,  
notamment les besoins des résidents, alors, nous croyons que le projet pourrait, devrait, à  
terme, et là, à terme, on pense au bout de la troisième phase, comporter une plus grande  
proportion de logement communautaire. Alors, pour nous cette augmentation ne doit  
toutefois pas se faire au profit d'une densification plus importante. On pense que le site est  
déjà largement assez densifié comme ça, ni par l'ajout ou la transformation des logements  
familiaux par des plus petits logements, donc, surtout pas de prendre un logement de 3 ou 4  
chambres à coucher pour en faire deux ou trois petits studios.

200  
205 Donc, on ne souhaite pas que ça se fasse au détriment des logements familiaux.  
Alors, ce qui nous semble l'option la plus intéressante et la plus acceptable à ce moment-ci,  
ce serait d'aller vers la réalisation d'un projet d'habitation communautaire pour personnes  
âgées en légère perte d'autonomie dans la troisième phase, donc, dans une partie des unités  
qui sont prévues pour les aînés à la phase 3 du projet et donc, prendre peut-être une des

trois portions de ces trois tours qui comptent en moyenne autour de 180 à 200 unités et qu'une de ces portions-là puisse être dédiée à des personnes âgées en légère perte d'autonomie qui pourraient être développés dans le cadre d'un programme comme Accès-Logis dans des projets de logements communautaires.

210

Donc à terme, ce qu'on verrait aussi sur le site au niveau de la réalisation des projets de logements communautaires, ce serait une plus grande diversité au niveau des types de logements offerts et des personnes ou des clientèles qui seraient desservies par le logement communautaire. Autant dans la première phase, on va pouvoir accueillir des familles, des

215

personnes seules ou des petits ménages, éventuellement si on pouvait ajouter les personnes âgées aux ménages qui sont desservis par le logement communautaire, je pense qu'on aurait une belle variété de réponses aux besoins de l'arrondissement et du quartier.

Dans un autre ordre d'idée, toujours dans la réponse aux besoins, on exprimait un peu plus tôt notre satisfaction quant au nombre d'unités de logements communautaires qui sont faits dans la première phase pour reloger les gens qui étaient sur le site. Par ailleurs, plusieurs de ces ménages pourraient être à faible ou à très faible revenu et pourraient se qualifier pour ce qu'on appelle le supplément au loyer. Alors, le supplément au loyer, c'est un programme de financement qui est complémentaire au programme Accès-Logis, qui

220

225

s'adresse aux ménages et qui fait en sorte que les ménages n'ont qu'à défrayer 25% de leur revenu pour se loger.

Dans le cadre des programmes de construction neuve comme celui qu'on développe actuellement, normalement le nombre maximum de ménages qui peuvent avoir droit au supplément au loyer, c'est 50% des ménages... en fait, 50% des logements construits peuvent être... les ménages qui occupent ces logements-là peuvent recevoir du supplément au loyer. Quand on fait des projets d'achat-rénovation dans le cadre du programme Accès-Logis, ce pourcentage peut monter jusqu'à 60 % parce qu'en achat-rénovation, généralement les locataires sont présents, doivent quitter et reviennent.

230

235

Alors, à notre sens, le projet des Places L'Acadie et Henri-Bourassa est un hybride entre un projet d'achat-rénovation standard et un projet de construction neuve du fait que les locataires étaient présents au début du projet et la plupart des locataires sont invités et souhaitent revenir. Alors, ce qu'on dit, c'est que ce serait peut-être intéressant qu'on travaille à élargir le pourcentage de ménages qui peuvent avoir droit au supplément au loyer, notamment dans la mesure où ce sont des ménages qui reviennent sur le site. Alors, comme dans un projet d'achat-rénovation, augmenter le pourcentage de 50 à 60%, peut-être davantage même si c'est requis. Si c'est 62 ou 63% des ménages qui reviennent qui auraient besoin du supplément au loyer, ce serait intéressant qu'on puisse leur offrir. Ainsi le retour dans les logements pourrait peut-être être facilité pour plusieurs de ces ménages, notamment les ménages les plus pauvres, à plus faible revenu, et donc, la contrainte du loyer de retour ne serait plus une contrainte pour eux.

240

245

250 Alors, on pense que dans la mesure où il y a des locataires qui souhaitent revenir et  
qui sont éligibles au supplément au loyer, notre souhait, c'est que chacun de ces ménages  
éligibles puisse avoir droit à un supplément au loyer et évidemment au fur et à mesure des  
départs de ces locataires ou de ces ménages-là ou si leur situation économique change, ben  
évidemment le supplément au loyer à ce moment-là dans le programme, la façon dont c'est  
prévu, on revient graduellement au niveau maximum de 50% de supplément au loyer. Mais  
255 donc, c'est pour s'assurer que les ménages qui veulent revenir, que le niveau de loyer au  
retour ne représente pas pour eux une contrainte majeure et qu'ils soient obligés de refuser  
un logement dans les Places L'Acadie et Henri-Bourassa.

260 Finalement au niveau des installations, l'opportunité d'améliorer l'accès aux  
installations environnantes, alors, dans le projet qui est présenté par les promoteurs, il y a un  
espace collectif intéressant, un petit parc central intéressant au niveau de la taille et au  
niveau de l'emplacement. L'aménagement de cet espace n'a pas été déterminé de façon  
définitive et je dirais qu'on a reçu avec enthousiasme l'idée qu'on a entendue, qui a été émise  
à cet effet-là que l'aménagement de cet espace fasse l'objet, je dirais, d'une réflexion  
collective à laquelle les locataires pourraient être associés. Alors, on trouve cette idée fort  
265 généreuse, fort intéressante et enthousiasmante et on trouverait intéressant qu'elle puisse se  
matérialiser et donc que les éventuels locataires qui reviendraient, les organismes qui sont  
porteurs des projets de logements communautaires et d'autres organismes du quartier  
puissent être associés à cette réflexion.

270 On se dit que ça vaut peut-être la peine d'élargir un peu la réflexion avec les gens de  
l'arrondissement notamment. Il y a tout le parc Marcelin-Wilson, ou tout l'espace du parc  
Marcelin-Wilson qui peut, à notre sens, offrir un certains nombres de services  
complémentaires aux services que ce petit parc ne pourra pas offrir. Alors, dans cette  
réflexion, si on pouvait associer l'aménagement des deux espaces, du parc à créer et du parc  
275 Marcelin-Wilson, je pense que ça pourrait être fort intéressant. Et aussi que l'on puisse  
réfléchir avec les gens de l'arrondissement pour rendre le parc Marcelin-Wilson... en fait,  
faciliter son accès, surtout son accès sécuritaire parce que pour y accéder, il faut, d'une part,  
traverser le boulevard L'Acadie et après ça quand on veut accéder à la partie plus au nord où  
on retrouve plus d'installations actuellement, alors, il faut ensuite traverser le boulevard Henri-  
280 Bourassa.

285 Alors, on pense qu'une bonne réflexion sur les aménagements et les équipements  
autant dans le parc à créer que dans les parcs existants, le parc Marcelin-Wilson, de faire un  
processus de réflexion avec les gens du quartier, ce serait quelque chose de vraiment  
intéressant.

Donc, en conclusion, je dirais nos recommandations - j'ai peur d'avoir dépassé mon  
10 minutes - je vous les donne. En fait, nos préoccupations se transforment en  
recommandations. Alors, au niveau des recommandations, ce que l'on souhaite

290 effectivement, c'est que des mesures efficaces d'atténuation des impacts négatifs liés à la  
proximité des axes routiers soient identifiées et mises en œuvre ; que la circulation  
automobile sur le site soit réduite au minimum afin d'assurer la sécurité des résidents et le  
caractère paisible du milieu de vie et à cette fin, que l'accès routier unique soit maintenu tel  
qu'on le retrouve dans les plans présentés ; que la proportion des ménages ayant droit à une  
295 subvention de supplément au loyer dans le projet d'habitation communautaire soit fixé, si  
requis, à 60% et même plus afin que tous les locataires des Places L'Acadie et Henri-  
Bourassa éligibles au supplément au loyer puissent se permettre de revenir vivre sur le site  
une fois les travaux terminés ; que le nouveau site doit faire l'objet d'une animation structurée  
qui aidera à relever les défis de la mixité et de la densité ; l'implantation de services de  
300 proximité et d'installations commerciales doit se faire dans les premières phases ou le plus  
rapidement possible si c'est impossible de les faire dans les premières phases ; et finalement,  
les proportions de terrains qui seront développés aux deuxième et troisième phases doivent  
faire l'objet d'un aménagement convivial et sécuritaire. Je dirais la dernière de nos  
recommandations, c'est qu'une proportion plus importante d'inclusion de logement social  
305 puisse se faire notamment en faisant en sorte qu'un projet pour personnes âgées puisse se  
concrétiser au moment où cette troisième phase pourra être développée.

Alors, je vous remercie.

310 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Merci beaucoup, Monsieur Gilker pour votre mémoire et pour votre présentation. On  
a plusieurs questions à vous poser. D'abord, l'arrangement avec le promoteur prévoit la  
livraison d'un projet clé en main ; est-ce que c'est bien ça ?

315

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

Oui.

320 **MME JUDY GOLD, présidente:**

J'aimerais comprendre comment dans ce cas-ci précisément, comment avez-vous, et  
Ressources Habitations de l'Ouest, comment est-ce que vous étiez impliqués dans la  
planification du projet clé en main ? Je vais vous dire pourquoi je pose la question.

325

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

Oui, il pourrait y avoir plusieurs réponses.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

330

Je vous pose la question parce que la semaine passée, Ressources Habitations de l'Ouest nous ont fait part de leur préoccupation du manque de grands logements pour satisfaire leurs besoins. Alors, j'aimerais juste comprendre comment ça marche un projet clé en main et l'implication du GRT en amont du projet. J'aimerais ça que ce soit clarifié pour nous.

335

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

Et je vous dirais d'un projet à l'autre, ça peut varier.

340

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Mais je parle de...

345

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

C'est ça, dans ce projet-ci, et si on revient par rapport à la typologie, à la typologie résidentielle offerte...

350

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Oui, et le nombre de logements exactement.

355

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

Je dirais que ce travail-là s'est fait de concert, notamment avec nos partenaires de la Ville de Montréal. L'objectif était de s'assurer que dans la réalisation des logements communautaires, que l'ensemble des ménages qui ont quitté le site et qui ont indiqué plus ou moins clairement, mais on a été, je dirais... dans le cas où la réponse n'était pas si claire, on a pris pour acquis que le ménage souhaitait revenir, donc, que l'ensemble des ménages selon leur composition, la composition des ménages, chacun des ménages puisse avoir accès à un logement qui correspond aux besoins de ce ménage.

360

Alors, dans le cadre des programmes, la typologie des logements est définie en fonction de la composition des ménages. C'est une formule. Généralement, je dirais, ça va de, au moins une personne par chambre à maximum deux personnes par chambre et selon la composition, des parents, des enfants, garçon ou fille, et selon l'écart d'âge, donc, l'objectif, c'était de faire en sorte que dans les 197 nouveaux logements offerts, plus les 26 logements de Ressources Habitations de l'Ouest qui vont être reconstruits, de s'assurer que l'ensemble des besoins des ménages soient représentés et respectés.

370

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Et est-ce que vous êtes satisfait avec la typologie proposée ?

375 **M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

Oui, dans la mesure où c'était un objectif, un objectif qui était porté par tout le monde, par tout le quartier de dire « il faut minimalement que ce projet-là soit capable d'accueillir l'ensemble des locataires qui étaient présents ». Ensuite, effectivement, c'est relativement difficile à Montréal d'offrir du logement familial. Dans chacun des projets, pour chacun des projets qu'on travaille, on essaie toujours d'aller chercher le plus de grands logements possibles ; c'est certain que ça a un coût pour le promoteur immobilier. Sur des sections de terrains, des fois on voit ça, on occupe 20% du terrain, mais on a à peine 15% des unités de logements qui sont réalisés parce que nos logements prennent plus d'espace, consomment plus d'espace au sol.

380  
385  
Alors, la négociation se fait généralement à l'intérieur de ses balises et de ces paramètres. Pour ce projet-là, il y avait des balises et des paramètres très précis. Il y a un certain nombre de ménages existant qui ont des besoins identifiés. On ne peut pas aller en bas de ces besoins-là et après ça, je dirais qu'on pousse sur tout ce qu'on peut pour aller chercher le plus grand nombre de ménages possibles ou le plus grand nombre de grands logements possibles dans ces projets-là sachant que ça coûte toujours plus cher.

390  
**MME JUDY GOLD, présidente:**

395  
D'accord. Monsieur Bergeron ?

**M. BRUNO BERGERON:**

400  
C'est ça, la semaine passée, il y a des citoyens qui ont droit de retour qui sont venus nous parler, puis on ne sentait pas qu'il y avait une adéquation entre la planification du projet puis les besoins de chacun de ces ménages-là parce qu'on nous dit qu'ils n'ont pas nécessairement été rencontrés, tout ça.

405  
Vous nous dites que cet exercice-là a été fait, c'est-à-dire que vous avez fait une évaluation en fonction de chacun des ménages tels que vous les connaissez, c'est-à-dire ceux qui sont déclarés, et c'est avec ces données-là que vous avez monté la typologie des logements ?

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

410

Oui, c'est ça. Oui, effectivement. En fait, les ménages ont été rencontrés par l'Office municipal d'habitation ; c'est un projet qui était sous la responsabilité de la SHDM. Alors, à partir des données qui étaient recueillies à ce moment-là, c'est sur ce profil... Est-ce qu'il y a des écarts ? C'est pas impossible. Il peut toujours exister un écart. Ce qu'on va souhaiter,

415 c'est que cet écart soit minime, de l'ordre de 1 ou de 2% et généralement, je vous dirais qu'entre le nombre de ménages, et là, si on prend l'expérience des projets de rénovation qu'on a faits dans lesquels il y avait beaucoup de ménages qui devaient quitter, quand on fait des rénovations en profondeur, ce qu'on appelle des dégarnissages complets, entre le nombre de ménages au moment où on commence le projet qui disent : « Nous,

420 oui, c'est sûr et certain qu'on va revenir » et le nombre réel de ménages qui revient, il y a généralement un écart important.

420

Dans ce cas-ci, peut-être que cet écart ne sera pas aussi important. Le travail qui a été fait, c'est de reloger et d'offrir des logements qui correspondent à l'ensemble des besoins.

425 Je vais vous dire sincèrement, à partir des données qui ont été relevées par l'Office et qui ont été transmises à la SHDM et avec lesquelles on a pu travailler, quand je regarde le portrait qui avait été fait aussi par des organismes communautaires, je dirais, dans les mois qui ont précédé la réalisation et le développement du projet actuel, il y a une certaine concordance entre ce qui avait été estimé, évalué par le milieu communautaire et les données qui sont

430 théoriquement plus proches de la réalité qui ont été compilées par l'Office municipal.

425

430

Et ensuite, comme je vous dis, sur les 137 ménages qui, théoriquement, devraient revenir, c'est pas impossible qu'il y en ait substantiellement moins qui reviennent effectivement et donc, si jamais il y a un petit écart au niveau de la réalité, entre la réalité et la

435 donnée statistique, j'ai bon espoir que cet écart-là de toute façon, on va trouver l'espace suffisant pour y répondre dans ce qui va être construit.

435

**MME JUDY GOLD, présidente:**

440

Je reviens à une question sur un projet clairement, j'essaie de comprendre comment ça marche. Alors, dans ce cas-ci encore une fois, est-il prévu que vous receviez la propriété avec son aménagement paysager complété et conforme aux plans qui ont été acceptés par l'arrondissement ?

445

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

Je vous dirais qu'à l'étape où on est, on est dans la lettre d'intention plutôt que dans la convention d'acquisition. On fonctionne un peu par séquence. À ce moment-ci dans le fond, c'est une lettre d'entente où on précise les grands paramètres, où on dit : Ce site-là, grosso

450 modo telle typologie, tant de nombre de logements sur un site qui va répondre à l'ensemble

450

des normes du programme Accès-Logis, du guide architectural du programme Accès-Logis, du Code de construction, etc., et on dépose en annexe les esquisses, les esquisses architecturales qui ont été produites pour cette consultation-ci.

455 Si le projet évolue, c'est pour ça qu'on dit que le projet peut toujours aussi évoluer un peu, dans la convention d'acquisition, l'étape subséquente, à ce moment-là, on détaille de façon beaucoup plus fine l'ensemble des exigences qui sont attendues pour la réalisation du projet. Je vous dirais que dans les conventions d'acquisition standard, et je ne vois pas pourquoi celle qu'on signerait ici serait différente du standard, mais dans les conventions  
460 d'acquisition standard, un projet clé en main est livré avec les aménagements paysagers.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

465 Avec. O.K. Au sujet de l'atténuation des impacts de climat sonore et la qualité de l'air, vous mentionnez la climatisation et la ventilation qui permettraient la fermeture des fenêtres au besoin dans votre mémoire.

La Ville nous a fait part que les frais de climatisation seront à la charge des locataires ayant choisi de louer une unité de logement avec appareil de climatisation et d'en faire usage.  
470 D'après vous, s'agit-il d'un climatiseur individuel dans chaque appartement et du type qui traverse le mur ?

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

475 Ce qu'on a l'habitude de voir dans nos projets, c'est effectivement ce type-là, oui.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

480 Est-ce que selon vous ce type d'appareil pourrait compromettre l'efficacité de résistance du mur au son ? Parce qu'un climatiseur, c'est un trou dans le mur.

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

485 Oui. Ben, écoutez, c'est une... je poserais la question à mon architecte ou à un ingénieur. Je n'ai aucune idée.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

490 D'accord. J'ai une autre question. Au sujet du stationnement, selon votre expérience, vous avez une grande expérience à Montréal, est-ce que les résidents des immeubles sociaux et communautaires vont se prévaloir des stationnements payants intérieurs ou vont-

ils chercher du stationnement sur rue ? Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre, vous avez une certaine expérience.

495 **M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

Généralement, c'est une question de prix.

500 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Exactement.

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

505 Oui, c'est cher.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Mais disons qu'il y a minimum 50% qui sont des ménages à faible revenu.

510 **M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

En fait, il faut voir, puis là, je ne suis pas sociologue, mais...

515 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Non, je parle juste de vos expériences.

520 **M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

C'est ça. Ce qu'on a vu, ce qu'on consacre à un véhicule automobile n'est pas nécessairement proportionnel au revenu du ménage. D'autre part, quand on fait le calcul, notamment pour les ménages à plus faible revenu, donc, les ménages qui ont droit au supplément au loyer, le supplément au loyer est calculé d'une part sur le coût du loyer, mais aussi sur le coût des différents services qui sont directement associés à l'usage d'un logement.

525  
530 Donc, le supplément au loyer est calculé sur le loyer, sur le compte d'électricité et ça inclut aussi... on calcule dans le coût d'occupation, les coûts liés aux frais de stationnement si jamais il y a des frais de stationnement. Donc, une partie des frais de stationnement, comme une partie des dépenses d'électricité, comme une partie des dépenses de loyer peuvent être assumées selon la situation du ménage à travers le supplément au loyer, ce qui

fait en sorte que ces ménages-là, on ne peut pas dire que le fait d'avoir à assumer un stationnement intérieur les disqualifie directement et automatiquement.

535

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Je comprends. Et avez-vous une opinion sur le ratio qui est proposé en ce moment pour le stationnement pour le logement social ? Avez-vous une opinion là-dessus ?

540

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

En fait, je dirais que ça a évolué au cours de 10 dernières années. Les ratios standards, c'était vraiment du 1 sur 2 vers 1 sur 3 ; on arrive maintenant souvent à 1 sur 4, 1 sur 5, 1 sur 6 et à ce jour, je n'ai pas encore frappé le mur. Ça va peut-être arriver, ça va peut-être arriver dans ce projet-là, mais je vous dirais que généralement dans la mesure où on a des ratios autour de 1 sur 4, de façon générale, on a toujours été à l'intérieur des besoins qui étaient exprimés par les ménages.

545

Je vous dirais évidemment ça dépend du quartier et on a fait un projet à Pointe-aux-Trembles loin, loin du système de transport, des stations de métro, pour accéder au métro, c'était un long trajet en autobus, pour se rendre à l'arrêt d'autobus, c'était déjà un bon cheminement à pied. Dans ce cas-là effectivement, on est plus à 1 sur 2 qu'à 1 sur 4, mais toutes les cases de stationnement n'ont pas été utilisées dans ce projet-là.

550

555

Alors, plus on se rapproche du centre, plus on s'approche des lieux qui sont bien desservies par les transports en commun où on peut avoir accès à 1, 2 ou 3 stations de métro sans avoir à faire de correspondance d'autobus, généralement je dirais que le ratio est un peu différent. Mais j'ai été intrigué et surpris par les commentaires et les questions que j'ai entendus lors des soirées d'information et je me pose toutes sortes de questions par rapport à ce projet-là et un des éléments de réflexion que j'ai, c'est : Est-ce que la demande en espaces de stationnement, puis je ne doute pas que la demande qui a été exprimée par les gens, qu'elle a été gonflée juste pour le plaisir de la gonfler, je ne crois pas que ce soit ça, je pense qu'elle est réelle.

560

565

Quand j'ai posé la question le soir même au responsable de Ressources Habitations de l'Ouest, ils nous ont dit : « Effectivement, nous, on est plus à 1 sur 2 comme besoin actuel. » Une des questions, une des hypothèses et encore là, je dis, je ne suis surtout pas sociologue, mais c'est tellement spécifique par rapport à l'ensemble des autres projets que je me dis qu'il y a sûrement peut-être une composante un peu différente et on peut peut-être faire l'hypothèse, puis ça vaudrait la peine de la fouiller un jour, que si on stabilise, je dirais, le parcours résidentiel des ménages qui sont aux Places L'Acadie et Henri-Bourassa. Et si je ne m'abuse, c'était des ménages qui avaient un parcours résidentiel relativement mouvant et qui passaient par les Places plus qu'autre chose, c'était souvent des ménages qui étaient

570

575 arrivés à Montréal depuis peu et qui n'étaient pas installés depuis fort longtemps, j'ai  
tendance à croire qu'en stabilisant le parcours résidentiel de ces ménages-là, peut-être que la  
demande pour un véhicule automobile va baisser.

580 Mais si elle est importante aujourd'hui, je ne serais pas surpris qu'elle diminue  
rapidement dans le temps, sauf qu'il faut trouver une solution, je dirais, temporaire. Je  
trouverais ça un peu malheureux de creuser 3 ou 4 étages de stationnement intérieur, ça  
coûte une fortune à entretenir, si ces besoins-là ne sont plus là dans 6 ans, dans 8 ans ou  
dans 10 ans.

585 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Monsieur Bergeron ?

590 **M. BRUNO BERGERON:**

Dans vos recommandations, vous demandez d'augmenter la proportion de logement  
social. On nous a présenté lors des audiences un argument à l'effet que le gouvernement  
fédéral disons augmentait sensiblement ses budgets cette année. Est-ce que vous avez eu  
l'occasion d'examiner ces programmes et ces augmentations de budget et nous dire si vous  
595 pensez qu'avec ce qui est annoncé, qu'on pourrait effectivement en bénéficier ici ?

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

600 Alors, vous posez la question à quelqu'un de trop optimiste. Je vous dirais que dès  
qu'un gouvernement supérieur fait une annonce d'investissement de fonds public dans un  
programme de logement social, ça finit par avoir des répercussions. Je ne crois pas à ce  
moment-ci que les annonces qui sont été faites par le gouvernement fédéral vont directement  
s'en aller dans le programme Accès-Logis.

605 Par ailleurs, historiquement entre le fédéral et le gouvernement du Québec, la relation  
par rapport à l'habitation, les budgets que le gouvernement fédéral envoie à la province, à  
Québec et au Québec, c'est vraiment envoyé au gouvernement, à la Société d'habitation du  
Québec qui, elle, à partir de là, même si le gouvernement fédéral identifie clairement, et si j'ai  
bien compris, une bonne partie de ces budgets va servir davantage à la rénovation et à la  
610 rénovation du parc existant de logements sociaux, et c'est possible que s'il y a 1.2 G\$ du  
gouvernement fédéral qui s'en va à la SHQ avec cette obligation de le destiner à la  
rénovation des logements sociaux, ça va permettre par ailleurs à la SHQ qui avait déjà prévu  
d'investir à peu près un milliard dans la rénovation du parc HLM sur les 10 prochaines  
années, de dire, « ben, ce milliard-là qui n'était pas nécessairement financé, j'ai trouvé une  
615 source de financement et donc, je peux redistribuer ce qui venait de l'autre poche dans  
d'autres programmes. »

620 Je dirais, le Parti Libéral au moment des dernières élections au Québec s'était  
engagé à renouveler le programme Accès-Logis à raison de 3 000 nouveaux logements par  
année pour les 5 prochaines années. Cette annonce, à mon sens, ne peut faire en sorte que  
de faciliter la réalisation de cet engagement électoral du Parti Libéral du Québec.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

625 Merci beaucoup, Monsieur. Merci d'avoir répondu à nos questions difficiles ce soir.

**M. JEAN-FRANÇOIS GILKER:**

630 Bienvenue.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

J'invite madame Johanne Cournoyer à s'approcher du micro. Bonsoir.

**MME JOHANNE COURNOYER:**

635 Bonsoir, Madame la présidente.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

640 Bienvenue.

**MME JOHANNE COURNOYER:**

645 Alors, permettez-moi de me présenter au-delà de mon nom. Alors, Johanne  
Cournoyer. Je suis directrice de la prévention, des services généraux et spécifiques et quand  
on parle de la prévention, dans ce cas-ci, ça s'apparente à une responsabilité locale de santé  
publique.

650 Permettez-moi aussi d'entrée de jeu de vous signifier le CSSS, il évolue dans quel  
cadre légal. Alors, la Loi sur la santé et les services sociaux mandate le CSSS de Bordeaux-  
Cartierville-St-Laurent, parce qu'on parle de celui-là ce soir et que je le représente, alors lui  
confère un mandat d'améliorer et de veiller à la santé de sa population et aussi de ses  
conditions de vie parce que quand on parle de santé et de bien-être, on parle nécessairement  
de conditions de vie aussi.

655 Alors, notre mémoire, comme vous avez pu en prendre connaissance, il était assez  
synthétique, je dirais, et je vais aussi tenter d'être brève pour vous cibler les aspects les plus  
significatifs.

660 Alors, nous, comme CSSS, nous sommes impliqués dans ce dossier des Places  
L'Acadie, Place Henri-Bourassa depuis quand même de nombreuses années parce que nous  
étions très soucieux déjà de voir dans quelles conditions les gens étaient logés, dans des  
conditions vraiment de logements insalubres et qui étaient susceptibles véritablement de  
nuire à la santé de sa population.

665 Alors, ce projet de réaménagement pour nous est une situation d'amélioration notable  
dans le sens que c'est une initiative qui permettra nettement d'améliorer le cadre de vie de  
ces tout-petits, de ces familles et de toutes les personnes qui vont y habiter à toutes les  
étapes de la vie.

670 Nous comme CSSS, tantôt ce que j'ai oublié aussi de vous signifier, c'est qu'en plus  
de son mandat d'améliorer la santé, il ne le fait pas seul, il ne le porte pas seul, il doit aussi  
mobiliser ses acteurs pour qu'ensemble nous convergions vers les mêmes perspectives  
d'amélioration de santé et de bien-être de sa population.

675 Alors, ce projet de réaménagement, nous l'appuyons fortement parce qu'il représente  
une amélioration favorable et aussi, j'insisterais sur le fait que nous souhaitons que ce projet  
se concrétise selon aussi l'échéancier prévu parce qu'il est assez impératif, je crois, que les  
personnes qui habitaient les anciens logements puissent réintégrer des logements  
intéressants et agréables à vivre, dans un environnement aussi amélioré.

680 Bien sûr, on vous a quand même fait certaines alertes toujours avec notre même cible  
santé parce que nous, c'est ça notre cible. Alors, toutes les préoccupations peut-être un peu  
plus vertes que nous avons mentionnées dans notre mémoire, et j'entends par là toute la  
question de la qualité de l'air, réduction du bruit, transport actif, et tout ça, nous ne sommes  
685 pas des experts en la matière et dans le fond, nous, on soulevait certaines questions en vous  
invitant dans le fond à vous référer aux experts qui peuvent vous faire des recommandations  
dans ce sens et notamment, je dirais, la Direction de santé publique de Montréal qui vous a  
présenté son mémoire jeudi dernier.

690 Pour ce qui est de la question d'avoir... peut-être une question sur le nombre de  
logements sociaux. Bon, on ne peut pas se prononcer fortement pour dire il y en a  
suffisamment, pas suffisamment, mais on sait quand même qu'il y a une grande proportion  
notre population qui dépense une trop grande proportion de leur revenu pour payer leur  
logement, mais enfin, c'est déjà une nette amélioration ce qui est présenté.

695 Et c'est sûr que tout le volet relié à la sécurité alimentaire, bon, parce qu'en plus  
d'évoluer ou de vivre dans des bonnes conditions de logement, encore faut-il avoir accès à  
des aliments sains et aussi à des prix abordables. Alors, nous, on souhaiterait que quand  
même le projet évolue dans ce sens-là pour que la population de ce petit quartier puisse avoir

700 accès quand même à des aliments sains parce qu'on sait qu'aussi la santé, vivre dans des  
bonnes conditions de logement, bouger, mais aussi bien manger.

Et bien sûr on encourage, et on a toujours été présent aussi au soutien  
communautaire qui permet bien sûr aux gens d'améliorer toute leur socialisation et peut-être  
705 aussi de vraiment faire en sorte que la mixité dans laquelle les gens vont évoluer, que ça  
devienne quelque chose... un succès finalement. On sait qu'il y a des expériences ailleurs  
qui ont été quand même intéressantes, alors, pourquoi pas à Place L'Acadie, Place Henri-  
Bourassa.

710 Alors, je dirais en guise de conclusion, toutes les pistes d'amélioration quand même  
qu'on a proposées, parfois sous forme de question, on souhaite quand même qu'on y soit  
vigilant, mais on ne voudrait en aucun cas que ça freine les échéanciers par rapport au projet  
et je dirais en guise de conclusion, le Centre de santé et des services sociaux de Bordeaux-  
Cartierville via sa diversité de professionnels, que ce soit les organisateurs communautaires,  
715 les infirmières, les éducateurs, les psychologues, les travailleurs sociaux, et je ne les  
nommerai pas tous, nous étions là, nous sommes là et nous serons là encore pour assurer la  
santé de ces gens-là.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

720 Merci beaucoup, Madame Cournoyer. Merci d'être venue ce soir et vos  
recommandations sont précises et sont très claires. J'ai une question pour vous aussi, une  
question très difficile aussi.

725 **MME JOHANNE COURNOYER:**

Ah oui ? On verra si je peux y répondre.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

730 Complexe plutôt. Dans votre mémoire, vous mettez en évidence l'importance d'une  
animation du site, une animation déjà active sur le site depuis plusieurs années comme on le  
sait très bien. En ce moment, les résidents relogés sont éparpillés. Un bon nombre de ces  
résidents sont venus témoigner devant la commission, devant nous, de leur insécurité et de  
735 leur situation financière précaire due au relogement.

En tant que l'organisme responsable en matière de santé et des services sociaux, si  
vous vouliez rejoindre l'ensemble de ces ménages pour poursuivre le travail d'organisation  
communautaire et aussi pour offrir un accompagnement ou peut-être un soutien psycho-  
740 social pour ceux et celles qui en ont besoin à une population très fragilisée, auriez-vous les  
outils nécessaires pour rejoindre l'ensemble des résidents relogés ?

**MME JOHANNE COURNOYER:**

745 Oui, bien sûr. Un peu comme je vous disais tantôt, vous savez, nous, déjà dans notre  
offre de services, par exemple si je pense aux futurs parents, nous avons des responsabilités  
de rejoindre ces futurs parents. Des fois, ça se traduit par, par exemple, des femmes qui  
cherchent à avoir un médecin de famille pour suivre leur grossesse. Alors, déjà nous  
répondons à ces demandes de les accompagner ; nous faisons des visites à domicile pour  
750 les visiter. Nous pouvons aller aussi au centre à la petite enfance offrir des services de  
stimulation. Nous avons aussi des organisateurs. Dans le cas présent, c'est une  
organisatrice communautaire qui est déjà impliquée avec les intervenants qui sont présents,  
Places en mouvement.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

755 Oui.

**MME JOHANNE COURNOYER:**

760 Alors, je crois qu'on a une diversité d'interventions. On continue aussi quand même  
de toujours réfléchir sur est-ce que les actions que nous posons sont les actions les plus  
prometteuses et les plus porteuses en termes d'impact ? Mais ça, c'est toujours quelque  
chose qui est comme en évolution et en...

**MME JUDY GOLD, présidente:**

765 Non, je sais que vous offrez une panoplie de services, mais je vais poser ma question  
autrement.

**MME JOHANNE COURNOYER:**

Oui, peut-être que j'ai mal saisi.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

775 Peut-être plus directement.

**MME JOHANNE COURNOYER:**

780 D'accord.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

C'est moi qui ne l'ai pas posée assez directement. La Ville a dit que la liste des résidents relogés est confidentielle.

785

**MME JOHANNE COURNOYER:**

Oui.

790

**MME JUDY GOLD, présidente:**

D'un côté, il y a un besoin important, et peut-être pressant, d'une population fragilisée ; de l'autre côté, il y a une liste confidentielle qui permettrait de rejoindre ces personnes. Alors, ma question, c'est la suivante : En tant qu'organisme responsable en matière de santé et des services sociaux, est-ce que le CSSS aurait le droit de demander d'avoir accès à la liste des résidents relogés pour leur offrir des services ?

795

**MME JOHANNE COURNOYER:**

Peut-être qu'on pourrait s'y prendre autrement et faire en sorte que les gens qui ont des liens déjà avec les résidents, par exemple des intervenants communautaires de Places en mouvement qui connaissent déjà les gens les convainquent de communiquer avec nous, mais nous pourrions aussi, je dirais, s'adjoindre aux intervenants significatifs que les résidents connaissent et être présents plus déjà dans le milieu aussi, donc, et aller à la rencontre des gens, faire en sorte que, par exemple, Places en mouvement organise une petite conférence, qu'on fasse connaître nos services et qu'on approche les gens parce que c'est sûr qu'on ne peut pas... les gens doivent... c'est volontaire, s'ils veulent requérir ou non à nos services, mais on peut être proactif aussi et se pointer, je dirais, dans différentes rencontres communautaires que les gens peuvent faire, une petite conférence, une petite fête qui est organisée, puis ça nous permet de s'introduire, puis de faire valoir notre offre de services dans le fond.

800

805

810

Oui, c'est des choses qu'on peut faire, absolument. On n'est pas là juste pour attendre. D'ailleurs, c'est ça que la Loi nous a donné, a changé comme responsabilité aux CSSS historiquement. Disons, les CLSC qui sont inclus dans les CSSS, notre responsabilité, c'était plus par rapport à la clientèle. Maintenant, c'est une responsabilité populationnelle, donc, d'aller vers les gens pour tenter de les aider du mieux qu'on peut avec les autres partenaires concernés.

815

820

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Merci.

**M. BRUNO BERGERON:**

825           Bonsoir, Madame.

**MME JOHANNE COURNOYER:**

830           Bonsoir.

**M. BRUNO BERGERON:**

835           Dans votre mémoire, vous parlez de sécurité alimentaire. La semaine dernière, il y a les gens de la commission scolaire qui sont venus nous entretenir justement des grandes inquiétudes qu'ils avaient par rapport justement à la sécurité alimentaire des enfants qui fréquentent autant les écoles primaires que secondaires,

840           On sait que sur le site, il y aura beaucoup d'enfants. On a de la difficulté à faire évaluer le nombre d'enfants qui risqueraient de venir occuper le site, mais est-ce qu'il y a des actions qui étaient posées dans le passé par rapport à la sécurité alimentaire sur ce site, puis comment vous pouvez à partir du moment où il y aura un nouveau projet vous assurez qu'il y aurait des mécanismes qui feraient en sorte que la sécurité alimentaire soit, disons, atteinte ?

**MME JOHANNE COURNOYER:**

845           Est-ce qu'il y avait déjà des actions ? C'est sûr que via les tables de concertation, la table de concertation multisectorielle, le CLIC, il existait déjà des projets en sécurité alimentaire. Nous y étions impliqués. Maintenant, je ne pourrais peut-être pas vous détailler toutes les stratégies très concrètes pour lesquelles le CSSS était directement impliqué, mais  
850           ce que je peux vous dire, c'est que nous, on souhaiterait quand même que dans cet environnement, il y ait la possibilité qu'émerge des commerces de style entreprises d'économie sociale, ou quelque chose comme ça, qui donneraient accès et qui miseraient sur des aliments, comme on dirait à des coûts abordables, mais aussi frais.

855           Il y a aussi, une des stratégies que je sais qui existent par rapport aux enfants en milieu scolaire, nous, on travaille très étroitement avec les intervenants du milieu scolaire, puis là, on a des actions vraiment très très concrètes pour faire en sorte que les jeunes puissent justement avoir accès à des aliments sains, bien bouger, adoptent vraiment de saines habitudes de vie.

860           Mais c'est sûr que c'est des choses qui ne sont pas gagnées d'avance, puis facilement, mais quand même, on est présent, puis il y a différents partenaires aussi qui donnent des fonds, je dirais, pour favoriser ce genre de projets. On pense à *Centraide, Québec en forme* qui est très impliqué, puis on sait, nous aussi, dans notre territoire pour les

865 gens qui ne le savent pas, il y a eu une enquête sur la maturité scolaire et le niveau de  
préparation des jeunes à l'entrée en scolaire, puis on sait qu'on est un des territoires pour  
lesquels les enfants sont le moins bien préparés.

870 D'ailleurs, le 20 mars prochain, on va préparer un sommet local, puis je pense que si  
on n'est pas bien préparé aussi pour rentrer à l'école, c'est souvent aussi parce que, peut-  
être, on dort pas bien, on mange pas bien, puis on n'a pas toutes les conditions gagnantes.  
Alors, je pense que ce n'est pas... le CSSS seul ne peut pas réussir un projet comme celui-  
là, mais en s'unissant aux différents bailleurs de fonds et aux partenaires du milieu, ben, je  
pense qu'on peut y arriver.

875

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Merci beaucoup, Madame Cournoyer. Votre présence est appréciée.

880

**MME JOHANNE COURNOYER:**

Merci.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

885

J'invite monsieur Henri Scaboro de s'approcher au micro. Bonsoir.

**M. HENRI SCABORO:**

890

Bonsoir.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

On vous écoute.

895

**M. HENRI SCABORO:**

900 Merci. Le mémoire était très bref. Je crois qu'on tape sur un seul clou. Simplement,  
premièrement, m'expliquer. C'est qu'on n'est ni architecte, ni urbaniste, donc, on laisse ça  
aux professionnels et pour le projet global, on appuie le mémoire du CLIC qui a été déposé et  
qui va sûrement être présenté plus tard.

905 C'est une inquiétude qu'on veut souligner à la consultation par rapport au lien de  
confiance qui a été brisé selon nous avec les résidents. Parce que le seul clou qu'on veut  
cogner, c'est le droit de retour et la validité de ce droit de retour et on croit que outre la valeur  
légale de ce bout de papier, il doit y avoir un désir des résidents de revenir, un lien de

910 confiance qui donne une valeur à ce papier-là et je crois que la façon dont c'est opéré, le CABBC qui est un partenaire de Places en mouvement depuis plus de 3 ans, je vous dirais qu'il s'est impliqué à tous les niveaux, que ce soit à travers le comité de mobilisation, le comité d'aménagement, le comité des partenaires, le comité des résidents.

915 On a travaillé énormément avec les résidents pour créer un capital social pour les amener à se mobiliser, à s'impliquer. À travers ça, on a remarqué que depuis la vente du complexe jusqu'à la délocalisation, les différentes actions qui ont été portées, on a été spectateurs si vous voulez des inquiétudes des résidents et de cette perte de confiance qui à contrario de ce qu'on pense, les résidents étaient beaucoup plus mobilisés, même malgré les problèmes d'insalubrité ou... je parle des anciens propriétaires, des différentes problématiques qu'ils ont connues, ne tombaient pas dans le cynisme face au comportement des différents acteurs, mais essayaient de se mobiliser, de se faire écouter via les différents canaux parce qu'il y avait un comité de résidents qui était mis en place depuis longtemps.

920 Ils participaient aux tables de concertation, ils sont allés à la Ville pour amener certaines problématiques devant les élus. Et ils ont vraiment démontré un intérêt à se faire écouter par les canaux officiels, si vous voulez, les canaux normaux, mais depuis la vente, ben, ce lien de confiance s'est brisé par la façon d'opérer, la manière d'opérer, la délocalisation.

930 Moi-même, je tiens à m'excuser parce que dans toute cette démarche auprès des résidents, je considère qu'à vouloir les informer, j'en profite justement pour m'excuser auprès des résidents parce qu'on leur disait même : « Vous pouvez rester. Normalement, vous avez six mois. Il y a une lettre qui arrive. » De bonne foi, on croyait que c'était comme ça qu'il fallait faire et on leur disait : « Ce six mois-là va vous permettre de réfléchir, de voir économiquement parlant comment vous pouvez arranger votre budget pour réussir à survivre. C'est un six mois de plus. » Et à notre grande surprise, ils n'ont eu qu'un mois pour déménager.

940 Donc, c'est ça, c'est toute cette façon de fonctionner qui a fait que, selon moi, il y a beaucoup de résidents qui maintenant sont rendus plus cyniques, qui ne vont pas nécessairement revenir et c'est le pouls qu'on a pris auprès des résidents pendant tout ce travail-là.

945 On croit qu'il y a des mesures à mettre en place. Premièrement, l'argent que ça leur coûte, leur loyer, tout simplement la perte qu'ils ont d'un loyer supplémentaire ne doit pas être à leur frais pendant ces deux années-là. On considère que pendant les années, deux ans ou trois ans, dépendant du temps que ça va prendre, on considère que ça devrait être un statu quo au niveau de leur portefeuille, qu'ils ne devraient pas dépenser plus, que c'est notre devoir d'assurer ça.

950 Ensuite, que les partenaires doivent être mis à profit dans toute la démarche.  
Malheureusement vous dire comment, je ne sais pas encore. Ce que je sais, c'est que les  
partenaires n'ont pas été mis à profit assez pendant la démarche de délocalisation. Et  
955 finalement, qu'on reprenne contact tout de suite avec les résidents pour essayer de voir c'est  
quoi leur situation et qu'on leur donne le maximum d'informations. Tout de qu'on veut, c'est  
qu'ils aient le maximum d'informations pour prendre la décision la plus éclairée le jour venu  
où ils vont devoir réaménager.

J'ai été très bref, je m'attends peut-être à des questions pour mieux m'expliquer.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

960

Merci beaucoup.

**M. HENRI SCABORO:**

965

Ça me fait plaisir.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

970

Oui, j'ai quelques questions. Vous venez de mentionner que les partenaires devraient  
être mis à profit. Pouvez-vous élaborer un peu là-dessus, comment plus précisément...

**M. HENRI SCABORO:**

975

Je m'attendais à cette question. C'est de la futurologie.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Pour qu'on comprenne très concrètement qu'est-ce que vous voulez dire.

980

**M. HENRI SCABORO:**

Je comprends. Je peux vous dire comment les partenaires n'ont pas été mis à profit  
par le passé.

985

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Oui.

**M. HENRI SCABORO:**

990 Et comment ils devront être mis à profit, ça va être difficile de vous dire, ça dépend des différents secteurs

**MME JUDY GOLD, présidente:**

995 Commencez avec le passé.

**M. HENRI SCABORO:**

1000 Par le passé, il y a eu plusieurs rencontres qui ont eu lieu avec les résidents et malheureusement, les résidents ont vécu quand même des situations difficiles. Il y a eu, je pense à une rencontre en particulier au mois d'octobre où on leur annonçait qu'il n'y aurait plus de chauffage, où on leur annonçait que les bâtiments n'étaient plus assurés, assurables, où on leur mettait énormément de pression. À cette rencontre-là par exemple où il y a eu, je dirais, pas échange d'insultes, mais on en est venu à... c'était musclé comme rencontre et  
1005 c'est normal. Je tiens à dire qu'on ne considère pas qu'il y a de coupable. On veut juste essayer de comprendre la situation et comment on a agi, c'est humain. Mais ç'a été des rencontres assez musclées.

1010 Je crois que si les partenaires qui connaissent bien l'historique, qui travaillent pratiquement à tous les jours avec les résidents avaient été mis à profit, il y aurait eu moyen de travailler cette rencontre-là. Il y aurait eu moyen d'expliquer c'est quoi qu'ont vécu ces résidents-là pour mieux leur présenter ou pour mieux les informer parce que malheureusement, c'est ça, à en arriver à des échanges un peu trop musclés, on n'informe plus l'autre personne, on fait juste s'expliquer si vous voulez.

1015 Donc, ça, c'est un exemple. Selon moi-même, juste à l'annonce du projet, les partenaires auraient dû être mis à profit. Les résidents, comme je disais, étaient très mobilisés, les résidents n'étaient pas cyniques et eux voulaient parler à des élus, des décideurs. Ils s'attendaient à pouvoir parler enfin à des élus et des décideurs, on leur a servi  
1020 un plan de communication malheureusement.

1025 Il n'y a pas de dialogue qui peut se faire, on ne peut pas comprendre les résidents dans cette situation-là. Moi, comme partenaire, j'aurais pu facilement le dire si on nous avait consulté avant de faire l'annonce, leur expliquer comment présenter ça aux résidents et leur expliquer surtout qu'il va falloir écouter les résidents dans ces démarches-là et essayer d'impliquer les résidents dans toute la démarche selon moi.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1030 D'accord. Vous dites qu'il est primordial de garder contact avec tous les résidents  
désireux de revenir et qu'ils soient informés sur les futures conditions de location dans les  
nouveaux logements ; d'après vous, ce n'est pas le cas ?

**M. HENRI SCABORO:**

1035 Bien, je me fie encore au passé. Je souhaite que ce soit le cas, mais  
malheureusement j'ai collaboré étroitement avec les différents acteurs dans un cas particulier  
où une personne a été délocalisée dans un motel et on en a perdu la trace après un mois tout  
simplement parce qu'il a fait face à une rigidité si je peux dire, un peu institutionnelle, et cette  
1040 personne-là qui souffrait probablement de maladie mentale, je ne suis pas intervenant  
psychosocial, donc, je ne peux pas vous dire, mais selon le suivi qu'on a fait, parce que j'ai  
aidé même à délocaliser cette personne-là ; je suis allé le chercher ce matin même chez lui  
avec la police, on était là, et j'essayais de l'aider en pensant vraiment que c'était pour son  
mieux. Sauf que lorsqu'on a récupéré cette personne-là et qu'on l'a suivie dans sa démarche  
de relocalisation, les gens n'étaient pas nécessairement préparés à ça, ce qui fait que la  
1045 personne qui souffre d'une maladie mentale, le jour de l'ultimatum où il devait quitter, ben, on  
l'a tout simplement perdu dans la brume.

Donc, je ne sais pas si je réponds à votre question, rappelez-moi, mais...

1050 **MME JUDY GOLD, présidente:**

O.K. D'après vous, est-ce qu'il y a un problème de transmission de l'information aux  
résidents relogés ?

1055 **M. HENRI SCABORO:**

Je crois qu'il y a une volonté de transmission de l'information.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1060 Il y a une volonté de...

**M. HENRI SCABORO:**

1065 Il y a une volonté, je crois que oui ; un problème, certainement. Je crois que c'est un  
problème de communication au départ où les différents acteurs ne se sont pas  
nécessairement rencontrés pour bien transmettre l'information à mon avis.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1070

D'accord. Et d'après vous, qui devrait s'occuper de garder le contact avec les résidents ?

**M. HENRI SCABORO:**

1075

Je comprends la nuance aussi, le problème au niveau des listes. Elles sont privées, les listes. Par contre, est-ce qu'il y a moyen avec l'institution qui détient cette liste-là que les organismes soient mis à profit, qu'on puisse contacter, qu'on puisse organiser un événement, peu importe quoi, pour essayer de retrouver ces gens-là ?

1080

Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus, mais moi, je dirais à la rigueur que ce soit les partenaires, les personnes avec qui les résidents ont des liens, qui nous connaissent, qui auraient cette liste-là, mais la nuance, je la comprends que c'est légalement...

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1085

Quand on parle de retrouver ces gens-là, est-ce que... j'essaie d'avoir une idée de l'ampleur des personnes avec qui on a perdu le contact ; est-ce que vous avez une idée ?

**M. HENRI SCABORO:**

1090

Si j'avais la liste, je pourrais vous le dire. J'aurais fait mes recherches.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1095

Vous n'avez aucune idée ?

**M. HENRI SCABORO:**

1100

Non, je n'ai aucune idée au sens où il y a des personnes qui ont probablement même déjà déménagé avec la différence de loyer. C'est ça mon inquiétude. Je vous ai donné un exemple, c'est le seul que je connais parce que j'ai fait un suivi étroit avec lui, mais lui, on l'a perdu dans la brume. Lui, j'ai encore ses meubles au sous-sol du centre des loisirs parce que vu qu'on l'a perdu, ses meubles, qu'est-ce qu'on en faisait ? On est allé les chercher nous-mêmes et on les a mis dans un sous-sol de centre des loisirs et le jour où il va vouloir les récupérer, ils seront là.

1105

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1110 D'accord. J'ai une dernière question. Le Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville, quelle est la mission de cet organisme ?

**M. HENRI SCABORO:**

1115 C'est de soutenir l'implication, bénévole bien sûr, mais citoyenne parce qu'à la base, cette implication citoyenne doit se faire par le capital-social que je vous dirais, puis c'est ça, le capital-social est fondé sur quoi ? Sur ce lien de confiance, sur cette coopération qu'on s'entraide, puis c'est ça qu'on est en train d'effriter avec les gens. Et comme je disais tout à l'heure, dans le quartier, l'îlot Places L'Acadie et Henri-Bourassa était probablement une concentration de résidents mobilisés beaucoup plus qu'ailleurs dans le quartier.

1120

Malgré tout ce qu'ils ont vécu, on croirait qu'ils tombent dans le cynisme comme je disais, mais non, au contraire, ils étaient très mobilisés, ils s'impliquaient à travers les différentes tables, si vous voulez, endroits de concertation.

1125 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Merci beaucoup.

**M. HENRI SCABORO:**

1130

Merci à vous.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1135 C'est bien apprécié. J'invite monsieur Azad Temisjian à s'approcher du micro. Je pense qu'il n'est pas là encore. Est-ce que monsieur Alex Farag est dans la salle ? Non plus.

**PERSONNE DANS LA SALLE :**

1140

Il est en route.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1145 On va revenir. On va faire une pause bientôt et on va le réinviter, inquiétez-vous. Monsieur Jules Ndukiye est là ? Non plus. Alors, on va prendre une pause de 15 minutes et on reprend à 8 heures et 25.

PAUSE... REPRISE

1150

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Nous allons reprendre. S'il vous plaît, prenez vos places. Est-ce que monsieur Azad Temisjisan est dans la salle ?

1155

**PERSONNE DANS LA SALLE :**

Non, mais j'ai parlé avec lui et il s'en vient.

1160

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Il s'en vient. Est-ce que monsieur Alex Farag est présent ?

**PERSONNE DANS LA SALLE :**

1165

On a tenté de le rejoindre, on lui a laissé un message.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1170

O.K. Et monsieur Jules Ndukiye ? Non plus.

**PERSONNE DANS LA SALLE:**

En route.

1175

**MME JUDY GOLD, présidente:**

En route. Tout le monde est en route. Et monsieur Julio Campilli ? En route aussi. Et j'imagine que madame Fortin aimerait attendre avant de faire sa présentation ? Oui. Alors, on va attendre encore 5 minutes.

1180

PAUSE... REPRISE

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1185

Est-ce que monsieur Azad Temisjian est dans la salle ? Bonsoir. Oui, asseyez-vous, s'il vous plaît. Bonsoir.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1190

Bonsoir.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Bienvenue.

1195 **M. AZAD TEMISJIAN:**

Merci.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1200

La parole est à vous.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1205

Bienvenue dans notre quartier.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Merci beaucoup.

1210

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Je ne sais pas quelle est la formule. On n'est pas supposé tout lire, j'espère ?

1215 **MME JUDY GOLD, présidente:**

J'aimerais si possible que vous présentiez votre mémoire dans 8 à 10 minutes pour nous laisser le temps de poser des questions par la suite.

1220 **M. AZAD TEMISJIAN:**

1225 Très bien. Alors, moi, je m'appelle Azad Temisjian. Je suis le président du conseil du CACI, le Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville. Je m'excuse de l'absence de la directrice générale, madame Anait Aleksanian qui a eu une intervention chirurgicale et qui est en convalescence au moment où on se parle, mais sinon, elle aurait été là.

1230 Alors, donc, nous avons préparé un petit mémoire parce que tout ce qui concerne l'habitation au niveau des immigrants, et on sait que les immigrants, il y en a beaucoup dans ce quartier, des immigrants et des nouveaux arrivants, ça nous concerne au premier point. Ça concerne en fait tous les habitants du quartier parce que quand on parle des immigrants, la partie qui nous préoccupe plus, c'est la partie de cette population qui a le plus de

1235 vulnérabilité, donc, qui nécessite un support, un soutien que si nous ne le fournissons pas de manière adéquate, il se produit entre autres ce qui s'est produit à Places L'Acadie et Henri-Bourassa, mais si on se promène dans le quartier, on peut voir d'autres immeubles, peut-être pas dans la concentration qu'on a vue à Places L'Acadie et Henri-Bourassa, mais ce sont des situations qui se produisent si l'intégration et le soutien ne sont pas donnés de manière appropriée.

1240 Alors, je vais passer à travers le texte si vous le voulez bien. Donc, nous commençons par une présentation du CACI qui est un citoyen du quartier et qui dessert la population du quartier depuis avril 1993. Je ne passerai pas à travers l'ensemble, peut-être le seul élément que je soulignerai, c'est que nous sommes, si je ne me trompe pas, le quartier où en termes de nouveaux arrivants immigrants, nous venons troisième en importance pour à peu près 50% de la population du quartier.

1250 Ces trois dernières années, la demande a augmenté de façon assez importante et pour vous donner une petite idée, nous avons dû tripler les locaux qui servent à la prestation de services au cours des trois dernières années au niveau du CACI. Nous avons, je pense, une expertise assez reconnue, non seulement dans le quartier, mais plus large aussi et en témoignage de cela, récemment la directrice générale a été nommée dans le comité pour la prestation des services de santé et services sociaux aux personnes issues des communautés ethnoculturelles par le ministre de la Santé et des Services Sociaux.

1255 Dans les services que nous offrons, il y a six grands volets, je n'irai pas dans les détails, mais essentiellement, on parle de l'accueil et de l'intégration ; nous parlons aussi surtout de la francisation. On a, donc, au moment où on se parle 14 classes de français de tous les niveaux, tous les services qui concernent l'employabilité, parce qu'on sait que l'intégration, ça passe par le socioéconomique, et un soutien à la vie communautaire, donc, des immigrants, des nouveaux arrivants.

1265 Nous faisons aussi de la sensibilisation et à l'occasion, de la recherche afin justement de documenter la théorie par la pratique, et vice-versa, d'enrichir la pratique par des éléments que des chercheurs peuvent nous fournir.

1270 Depuis un certain nombre d'années, on regardait l'habitation parce que, bien sûr, on fournit des services d'habitation. Les services que nous fournissons étaient trouver des logements pour les nouveaux arrivants, les soutenir au niveau des contrats pour louer un logement et négociations et résolution de problèmes dans les immeubles où il y avait justement des clients du CACI. Et justement nous observions la dégradation que ce soit sur Grenet, que ce soit sur Salaberry et bien sûr Places L'Acadie et Henri-Bourassa.

Et à un moment, le conseil d'administration du CACI a opté pour une intervention peut-être un petit peu plus présente au niveau de l'habitation et donc, à l'instigation du CACI,

1275 nous avons créé un organisme qui s'appelle la Maison CACI et qui a actuellement un  
immeuble de 28 logements sur la rue de Salaberry à la place de deux immeubles qui avaient  
été brûlés il y a quelques années. Et donc, c'était à la période de Noël, le CACI était avec  
d'autres partenaires au premier plan justement de soutien aux sinistrés. Et donc, par la suite,  
1280 en partenariat avec le ROMEL, qui est un groupe de ressources techniques avec une  
expertise pointue au niveau de l'habitation pour immigrants, nous avons pu faire un projet  
avec un des deux immeubles. Nous souhaitons avoir les deux.

Donc, ce projet de la Maison CACI a été inauguré en mai 2008, ça fait à peine un an,  
même pas, et donc, la particularité de notre approche, c'est que pour que l'habitation soit un  
1285 lieu d'intégration des nouveaux arrivants et des immigrants, il faut trouver un moyen pour  
assurer une mixité, ne pas laisser tout simplement, je sais pas, des ghettos s'y former, ghetto  
entre guillemets. Alors, la formule que nous avons prise, c'est que nous visons à avoir moitié  
des 28 logements, donc, des immigrants ou des nouveaux arrivants, et l'autre moitié, des  
membres de la société d'accueil. Et donc, nous cheminons dans ce sens-là.

1290 Bien entendu, faire cela créerait peut-être beaucoup de problèmes s'il n'y avait pas un  
soutien adéquat et ce soutien est assuré par une intervenante sociale sur place, donc, que le  
CACI contribue et dont le mandat est de créer un milieu de vie, de créer la communication,  
des activités justement en lien avec le CACI, francisation, recherche d'emploi, etc., et aussi,  
1295 régler des problèmes parce que quand les gens sont de la même culture, il y en a, alors  
quand ils sont de culture différente, parfois ça peut faciliter les incompréhensions.

Alors, aujourd'hui, après moins de 12 mois, la chose qu'on peut observer, et on est au  
tout début, c'est qu'au moins tout le monde se connaît. Il y a une salle communautaire, alors  
1300 dans les critères des programmes, vous savez, on ne peut pas avoir de salle communautaire,  
alors, finalement on a pris un appartement, on l'a transformé en salle communautaire et le  
CACI paye un loyer pour assurer justement ce milieu de vie parce que sinon, vous ne pouvez  
pas vous rencontrer dans les couloirs et vous ne pouvez pas faire du social ou des choses de  
ce genre-là dans les couloirs. Et puis en hiver à l'extérieur, c'est un peu plus froid.

1305 Alors... vous avez d'ailleurs à la page 7 une photo. Donc, au niveau de la maison  
CACI, on s'en va vers, justement, la prestation de divers services qui vont jusqu'à l'aide aux  
devoirs pour les enfants, des rencontres-échanges, café, des conférenciers sur des sujets  
particuliers et le tout dans un format le plus informel possible.

1310 L'autre particularité de l'approche, c'est de favoriser la prise en charge, la  
responsabilisation, l'implication. Alors, dans les premières étapes, c'est surtout de consulter  
les résidents et de s'assurer à ce qu'ils soient impliqués dans le processus. Bien sûr déjà au  
niveau du conseil d'administration, il y a toujours un tiers de représentants de ce qu'on peut  
1315 appeler du collège électoral locataire, mais au-delà de ça, il faut aussi le concrétiser par des  
gestes dans la vie de tous les jours.

Voilà donc pour notre courte expérience au niveau d'un bâtiment d'habitation auquel nous avons associé une vision, puis un objectif même si notre expertise en aide à l'habitation date d'aussi longtemps que le CACI existe.

1320

Alors, notre intérêt pour Places L'Acadie et Henri-Bourassa est aussi, donc, à cause de l'horrible réputation que ce genre de situation donne, d'abord aux immigrants dans un quartier alors que nous pensons sincèrement que cette situation peut être évitée. Je parlais avec des personnes de mon voisinage et ils me disaient justement qu'il y a 40 ans, ces personnes-là venaient d'une autre ville du Québec. Quand ils sont arrivés ici, le coin le plus beau du quartier, c'était Places L'Acadie et Henri-Bourassa avec des immeubles et piscine, etc. Et c'était le plus recherché.

1325

Alors, que s'est-il passé 40 ans plus tard ? Moins que 40 ans plus tard parce que c'est le résultat de plusieurs années de négligence. Nous pensons que de laisser toute population, toute partie de population qui a besoin d'aide, de soutien à elle-même donne ce genre résultat. Alors, l'intégration, vous savez, c'est comme quand on amène des immigrants à Montréal qui ne parlent pas français, on ne leur donne pas un livre de français. On ne leur dit pas allez chez vous, apprenez-le, puis devenez opérationnel. De la même manière, le soutien à l'intégration, c'est par une présence, par des gens, bien sûr, qui savent quoi faire, qui ont les compétences requises dans les communications interculturelles, la compréhension et se faire comprendre, et ainsi de suite.

1330

1335

Alors, c'est cette dimension, je dirais, outre le fait qu'on est en général d'accord avec le projet pour la partie que nous y avons participé parce qu'en cours de route, même si nous avons un projet sur Places L'Acadie et Henri-Bourassa, le CACI a été exclu par ses partenaires, mais on nous a dit que c'était correct parce que le vote était démocratique. Alors, c'était une bonne exclusion, mais au-delà de ça, nous n'avons pas de problème particulier.

1340

1345

C'est sûr qu'il y a moyen de mieux faire. Par contre, le mieux peut être l'ennemi du bien dans le sens où nous avons des tas de monde qui attendent et il faut à un moment se mettre d'accord sur un projet et passer à l'action de manière à ce que ces gens-là aussi aient droit à leur logement et à un logement respectable et qu'ils soient capables de vivre dans la dignité.

1350

Alors, essentiellement comme j'ai passé mes 10 minutes, je pourrais aller plus, mais peut-être s'il y a une période de questions, je peux laisser. Merci.

1355

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Merci beaucoup. D'abord, j'aimerais avoir quelques petites précisions au sujet de la Maison CACI 1. À la Maison CACI 1, vous hébergez, vous avez mentionné, 14 familles

1360 immigrantes et 14 familles issues de la société d'accueil. Quand vous parlez de ces 14 familles immigrantes, juste pour qu'on parle le même langage, référez-vous à des personnes ici depuis 5 ans ou moins ou référez-vous à des personnes qui sont nées à l'extérieur du Canada, le 50% ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1365 Alors, la catégorisation, nous l'avons faite très simple parce que nous savons que nous marchons sur un terrain très miné.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1370 Oui.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1375 Parce que favoriser l'un peut vouloir dire exclure l'autre, mais pour nous, société d'accueil, c'est né ici et immigrant, c'est non né ici.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1380 D'accord.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

D'accord ?

1385

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Alors, c'est une définition ...

1390 **M. AZAD TEMISJIAN:**

L'idéal, c'est 14-14. Ce que nous avons fait pour être opérationnel parce que nos bailleurs de fonds certainement ne vont pas avoir une patience très longue si des appartements sont gardés vides parce qu'on ne trouve pas la population-cible requise, nous avons fait 1/3-1/3-1/3, c'est-à-dire à peu près 9-9-9, donc, 9 au moins immigrants, 9 sociétés d'accueil et puis 9 étant de l'un ou de l'autre, de manière à ce qu'on puisse avoir une marge de manœuvre.

1395

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1400 Je comprends.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1405 Nos partenaires au niveau habitation nous avaient laissé entendre qu'il y avait une forte demande au niveau de la société d'accueil. Or, le plus grand problème que nous avons, c'est d'avoir des membres de la société d'accueil. L'immeuble est neuf, c'est parfait, mais nous ne trouvons pas suffisamment de membres de la société d'accueil pour... Alors, voilà un peu la problématique.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1410 Est-ce que vous savez si les autres projets de logement social et communautaire, s'il y a un problème de rejoindre les personnes ? Est-ce que par hasard vous seriez au courant ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1415 C'est ce que nous regardons. Nous devons probablement renforcer certains partenariats avec d'autres organismes de manière à peut-être utiliser d'autres moyens pour rejoindre ces personnes, mais à prime abord, les annonces qu'on avait mis, les organismes qu'on avait rejoints, nous n'avons pas eu... nous ne faisons même pas les 9. On en a au moins quelques-uns, mais...

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1425 C'est intéressant, malgré le grand besoin dans l'arrondissement.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1430 Voilà.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1435 Planifiez-vous le même pourcentage pour la Maison CACI 2 qui sera située sur le site, c'est-à-dire idéalement 50% immigrants ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1440 50-50, oui, absolument. En fait, comme je vous dis, habituellement il faut se donner une marge de manœuvre pour ne pas se retrouver... parce que, vous savez, là, on a des personnes immigrantes qui nous demandent : Avez-vous un logement ? On a des logements, mais on ne veut pas se ramasser aussi devant la Charte des droits et liberté et d'autres... vous savez.

1445 Donc, il faut trouver un moyen raisonnable de pouvoir atteindre cet objectif et nous n'avons pas trouvé d'expérience déjà faite pour dire comment ils l'ont fait, alors, nous sommes en train de le faire actuellement. Mais je pense que raisonnablement, il faut penser 1/3-1/3-1/3 de manière à garder le tiers du milieu comme jeu...

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1450 Je comprends.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1455 Oui.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Monsieur Bergeron ?

1460 **M. BRUNO BERGERON:**

Bonsoir, Monsieur.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1465 Bonsoir.

**M. BRUNO BERGERON:**

1470 Dans votre mémoire, vous parlez de la notion de village. Sur le site, il y avait quand même un noyau assez important de familles avant le grand dérangement et, disons, ces gens vont revenir. Toutefois, ces gens vont être intégrés sur le site avec une nouvelle population qui est beaucoup plus grande que celle qu'ils ont connue.

1475 Comment vous voyez la notion de village dans un contexte comme celui-là ? Est-ce que par exemple le fait, vous parlez d'unités d'habitation de 28 logements, on pense que c'est à échelle humaine, mais à partir du moment où on planifie par exemple un projet de cette taille-là, est-ce que vous pensez arriver à justement rétablir cette échelle humaine ?

1480 **M. AZAD TEMISJIAN:**

L'échelle humaine, c'est avec des humains qu'on va la rétablir, c'est-à-dire avec de l'accompagnement. C'est sûr que le projet du CACI sur Places L'Acadie et Henri-Bourassa n'est pas le seul. Alors, il y a un autre projet communautaire, il y a les personnes âgées, il y a

1485 les condos abordables. Tout ça, c'est le même projet. Les gens passent par les mêmes endroits, sont dans le même milieu de vie.

Le défi, je pense qu'il est surmontable, mais il va falloir utiliser les moyens appropriés pour cela, c'est-à-dire que ça va être des gens qui devront à quelque part se compléter, ne pas s'ignorer, se respecter et par différentes démarches, on disait que c'était indispensable qu'il y ait comme un genre de syndicat global, si je disais, entre guillemets, syndicat de copropriété de l'ensemble, de manière à avoir un genre de terrain commun et tenir compte de l'ensemble.

1490  
1495 Je pense que c'est crucial, mais regardez dans nos quartiers, c'est aussi crucial. Quand les gens restent chez eux, la délinquance dans la rue augmente. Le parc devant chez nous, quand les gens ne vont pas l'utiliser, là, vous voyez de plus en plus de délinquants. On ne s'occupe pas des jeunes, ils s'occupent tout seul. Vous comprenez ? C'est la même chose là-bas. C'est-à-dire le village, c'est que nous avons, oui, nos besoins propres, nous fermons la porte de notre appartement, nous voulons avoir notre vie privée, mais nous vivons aussi en société et particulièrement Places L'Acadie et Henri-Bourassa, c'est une micro société qu'il va falloir soigner si on veut qu'elle s'épanouisse. Ce ne sera certainement pas en laissant.

1500  
1505 **M. BRUNO BERGERON:**

Mais dans cette communauté, il y aura au moins plus de 3 000 personnes qui habiteront sur ces sites-là. Est-ce que vous pensez qu'on peut mener les mêmes actions communautaires que quand on le fait à une échelle plus réduite ?

1510  
**M. AZAD TEMISJIAN:**

Je pense que oui. Je pense que oui. Il faut juste que... vous savez, quand les gens viennent à la Maison CACI de 28 logements, on leur explique où ils viennent. On leur explique c'est quoi les valeurs et qu'on s'attend à ce qu'ils participent. Tous ne vont pas participer certainement, mais au moins au départ, les gens ont une idée où ils viennent et par la suite, il faut aussi s'assurer qu'il y ait des mécanismes pour qu'il y ait du respect, de la communication et de la compréhension et des milieux où les gens peuvent aussi se côtoyer.

1515  
1520 **M. BRUNO BERGERON:**

Vous avez les ressources pour ça, pour assurer ces services-là ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1525 Nous avons confiance. Si je vois le CACI il y a quatre ans, on n'aurait même pas les ressources pour faire ce qu'on fait aujourd'hui. Vous savez, nous occupons un étage, nous

1530 sommes rendus à trois étages et nous venons de louer l'immeuble à côté. Alors, je dirais qu'il faut avoir un *mix* de créativité pour trouver les fonds et voir quels sont les programmes et parler aussi avec des intervenants, bailleurs de fonds, etc., de manière à pouvoir faire face à ces défis-là.

1535 Mais je pense aussi d'un autre côté, si on garde en tête qu'est-ce qui est arrivé en 40 ans à Places L'Acadie et Henri-Bourassa, si on garde bien ça en mémoire et qu'il y a des choses pour nous le rappeler, probablement que les gens prendront peut-être plus au sérieux, les gens étant ceux qui habitent là et ceux qui n'y habitent pas aussi, plus au sérieux l'importance de ces démarches-là.

**M. BRUNO BERGERON:**

1540 Merci.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1545 Parmi les ménages des Places L'Acadie et Place Henri-Bourassa qui ont été relogés temporairement, est-ce que certains d'entre eux font partie de votre clientèle, la clientèle du CACI ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1550 Oui.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1555 Est-ce que vous avez une idée de combien ? Juste une idée vague.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Quel pourcentage ?

1560 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Oui, combien des résidents relogés sont aussi des clients du CACI ? Pas du CACI 1, mais de l'organisme CACI.

1565 **M. AZAD TEMISJIAN:**

Oui. Je suis très mauvais avec les chiffres, mais j'ai 250 personnes en tête. Est-ce que c'est un chiffre... C'est ça. Donc, environ dans les 250 personnes de l'ex-Places L'Acadie et Henri-Bourassa.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1570

D'accord. Et des résidents relogés ? Vous parlez des résidents qui ont le droit de retour, qui vont revenir ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1575

Un *mix* de droit de retour et des anciens.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1580

Et des autres, o.k. À la page 12 de votre mémoire, vous parlez de la Maison CACI 2. Je ne sais pas si ça va s'appeler Maison CACI 2, mais...

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1585

Pour le moment.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1590

Ce soir, je l'appelle la Maisons CACI 2.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

C'est pas très romantique, mais on va commencer par ça, oui.

1595

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Vous parlez de bâtiment réservé aux clients du CACI en référant à votre futur immeuble sur le site.

1600

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Oui.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1605

Ça soulève une question. Est-ce que vous avez une liste de vos clients qui aimeraient accéder au logement social et communautaire ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1610

Absolument.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1615 Alors, vous avez une liste et il existe d'autre part une liste des ex-résidents des Places L'Acadie et Henri-Bourassa qui ont droit de retour. Alors, comment va se faire l'attribution des logements dans votre futur immeuble CACI 2 ? Est-ce qu'on assignera en priorité un logement à ceux qui ont le droit de retour et en suite, les autres personnes sur votre liste ? Est-ce que vous avez réfléchi là-dessus ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1620 Vous me posez une question opérationnelle. Écoutez, je peux vous répondre selon les principes qu'on applique habituellement, c'est-à-dire c'est sûr que les gens qui ont préséance parce qu'ils y habitaient vont être favorisés. Nous avons des listes de gens qui souhaitent, mais nous en réservons aussi pour la société d'accueil. Alors, vous voyez, donc, 1625 c'est un peu de la même manière.

Mais définitivement que quand on en viendra au moment d'assigner les logements, je pense qu'il va y avoir une concertation sur toute la liste des gens qui étaient à Places L'Acadie et Henri-Bourassa et qui s'attendent à y retourner.

1630

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Qui ont le droit de retour.

1635

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Oui.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1640

D'accord.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1645

Définitivement.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

D'accord. Allez-y.

1650 **M. BRUNO BERGERON:**

À la page 12 de votre mémoire, c'est que vous indiquez que vous souhaiteriez par exemple que le bâtiment comporte par exemple salle communautaire, bureau des intervenants sociaux, salle de bain, cuisine pour les ateliers de cuisine ; c'est quoi vos rapports avec les constructeurs du projet...

1655

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Bien, comme je vous dis...

1660

**M. BRUNO BERGERON:**

... pour atteindre ces objectifs ?

1665 **M. AZAD TEMISJIAN:**

À date, nous n'avons pas eu l'occasion de se parler directement parce que nous n'étions pas sur ce comité-là, mais, je veux dire, il y a toujours le groupe de ressources techniques ROMEL avec lequel on parle et nous avons une expérience qui a bien réussi, c'est-à-dire la communication et le climat de confiance est adéquat.

1670

Donc, il y a ça et d'un autre côté, il y a aussi que je pense qu'on sait qu'entre ce qu'on veut et ce qu'on aura, il y aura un petit écart, on espère le plus petit possible. Bien sûr des éléments comme des salles communautaires, etc., sont cruciaux, crucial, mais notre approche est plus... on fait le maximum et puis après, une fois qu'on le prend, ben, on va essayer d'adapter ce qu'on a à la meilleure qualité de vie, aux meilleures chances de succès de l'ensemble. C'est de cette manière-là qu'on compte...

1675

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1680

Justement sur cette question, il y a un document qui est déposé sur le site de l'Office, c'est le document 3.11. À la page 4, nous voyons le plan du rez-de-chaussée du bâtiment 1 qui sera votre bâtiment et nous voyons qu'il y a déjà une salle communautaire, une salle de bain et un bureau. Juste pour votre information.

1685

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Oui, je l'ai vu. Par rapport au nombre, il est pas évident.

1690 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Excusez-moi ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Par rapport au nombre de résidents, il n'est pas très très grand.

1695

**MME JUDY GOLD, présidente:**

D'accord.

1700

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Si ma mémoire est bonne, c'est autour de 1 500 pieds carrés à peu près. Donc, on ne parle pas d'un...

1705

**MME JUDY GOLD, présidente:**

D'accord.

1710

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Mais comme je vous dis, on va essayer de faire le mieux possible. Puis en plus si on arrive à peut-être trouver, créer des liens de partenariat basés sur la confiance, le respect, l'ouverture avec tout le monde, ben, peut-être qu'on pourra se partager d'autres choses.

1715

**MME JUDY GOLD, présidente:**

D'accord.

1720

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Vous voyez, ça donnera plus accès.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1725

J'ai une dernière question à vous poser, la même question que j'ai posée à plusieurs personnes déjà. D'après votre expérience, est-ce que votre clientèle a les moyens de se payer un stationnement intérieur ou est-ce qu'ils vont rechercher un stationnement sur la rue ?

1730

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Stationnement sur la rue, ça risque d'être du sport ça, oui.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1735

Ou bien un stationnement payant ?

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1740

Nous sommes déjà en train de penser différentes formules de rechange parce que définitivement, il n'y a pas assez de stationnement, mais donc, vous savez, il y a toujours la formule du Communauto. Je ne sais pas si le Communauto a été pensé par les autres partenaires...

1745

**MME JUDY GOLD, présidente:**

C'était suggéré dans plusieurs mémoires, oui.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1750

C'est sûr que ça, c'est une des possibilités. Le fait de s'entendre aussi pour que les modes de transport actif et transport en commun soient facilités peut-être peut réduire... Maintenant, il y a ceux qui utilisent la voiture par exemple parce que c'est spécifique à leur travail. Bien, c'est des considérations de ce genre-là. Je pense qu'on aura à regarder, à résoudre, et je pense que, en tout cas pour les deux immeubles communautaires, ils ne pourront pas le résoudre seul.

1755

Probablement qu'il va falloir une certaine concertation si on ne veut pas avoir un déversement de voitures sur la rue qui, en fait, change complètement le décor. Mais c'est sûr que nous sommes... c'est des milieux très véhiculés et si on ne fait rien, on va irriter de quelques problèmes et certainement des irritants.

1760

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1765

Oui. Alors, merci beaucoup de votre contribution de ce soir.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

Merci à vous.

1770

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Bonsoir.

**M. AZAD TEMISJIAN:**

1775

Au revoir.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1780

Est-ce que monsieur Alex Farag est arrivé ? Pas encore. Monsieur Jules Ndutiye ? Est-ce que monsieur Ndutiye est dans la salle ? Non plus. Et monsieur Julio Campilli ? Non plus. Alors, madame Fortin, la parole est à vous.

**MME NATHALIE FORTIN:**

1785

- Je vais tenter de ne pas renverser le verre. Vous m'excuserez si je tousse un peu, j'ai une vilaine grippe qui m'a attrapée récemment - Donc, bonsoir. Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire, Madame Espach également - qui s'est volatilisée.

1790

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Bonsoir. Merci beaucoup.

1795

**MME NATHALIE FORTIN:**

1800

Écoutez, je ne reviendrai pas ce soir sur ce qu'est le CLIC ou Places en mouvement, on en a quand même beaucoup parlé dans le mémoire et la plupart des gens dans la salle le savent déjà. Je ne reviendrai pas non plus sur les débuts de Places en mouvement sinon pour préciser que c'est un projet qui est né au début des années 2000 de la volonté de plusieurs acteurs du quartier d'intervenir de façon massive sur ce territoire dû à plusieurs problématiques qui existaient.

1805

Donc, les différents acteurs du quartier à ce moment réunis au sein de la table de concertation qu'est le CLIC ont confié le mandat à la table de concertation de porter ce projet et c'est un projet, donc, qui existe depuis 2001 et qui a été soutenu financièrement dans ses débuts, parce que vous posiez la question, je pense que c'était à madame Eloyan, qui a été soutenu initialement dans ses débuts par Centraide du Grand Montréal et par le programme de mobilisation des collectivités qui est un programme en sécurité publique fédéral-provincial. Donc, la Ville de Montréal a commencé à soutenir le projet en 2004 via le contrat de ville.

1810

1815

Donc, ça fait près de 8 ans maintenant que ce projet existe et qu'on travaille avec les partenaires à tenter de résoudre les difficultés là-bas. Je vous dirais qu'en voyant le nombre de citoyens qui se sont exprimés, il nous en manque trois ce soir, mais c'est pas grave, il y en a beaucoup qui sont venus les deux autres jours, pour nous, c'est une victoire en soi parce

que l'objectif central de ce projet depuis le début était de favoriser la mobilisation de ces résidents avec les partenaires pour qu'ils prennent en charge un peu leur milieu de vie, qu'ils améliorent un peu leur citoyenneté et au bout du compte, qu'ils voient des améliorations dans la qualité de vie.

1820

Donc, pour nous autres, cet objectif, nonobstant le projet de réaménagement est en partie atteint par la prise de parole à cette consultation. En termes de mobilisation citoyenne, c'est une victoire pour nous et ça prenait beaucoup de courage à ces citoyens pour venir s'exprimer ici et pour plusieurs, ça n'allait pas de soi.

1825

Et je tiens à remercier, et je le fais très spontanément, je tiens à vous remercier pour l'accueil que vous avez fait à ces citoyens. J'ai senti que vous étiez patients, à l'écoute, ouverts et c'est plutôt intimidant de venir prendre la parole devant ce micro et je pense que tout était en place pour qu'il le fasse avec le plus d'aisance possible. Donc, on a tous fait le constat, les partenaires, que c'était vraiment une réception exceptionnelle des résidents qu'on a eue ici.

1830

**MME JUDY GOLD, présidente:**

1835

Merci beaucoup, c'est bien apprécié.

**MME NATHALIE FORTIN:**

1840

Donc, pour nous, c'est très important, ça. Et je tiens à féliciter bien sûr ces résidents, mais aussi tous les partenaires et les divers intervenants qui ont travaillé pour Places en mouvement au cours des 8 dernières années dont Mireille Foisillotte et Jean-Pierre Cavéguine, nos deux intervenants du CLIC qui sont ici ce soir. Vous ne pouvez pas imaginer le travail qu'il y a derrière la mobilisation des citoyens. C'est quelque chose qui prend du temps et qui se construit vraiment petit à petit.

1845

Je souligne aussi le travail des représentants du Groupe Tyron, de la Ville, de la SHDM qui se sont quand même beaucoup investis au cours des derniers mois dans ce dossier-là malgré nos divergences de point de vue parfois. Je pense que tout le monde a quand même à cœur de faire un projet qui soit porteur.

1850

C'est un moment important ce soir. C'est un peu la fin d'une époque, le début d'une autre. Le CLIC, incluant la majorité des partenaires qui ont appuyé le mémoire, Places en mouvement, les résidents, on a fait le choix de monter dans le TGV du projet de réaménagement, je vous dirais. D'un point de vue pragmatique, on pensait qu'il fallait le faire.

1855

Est-ce que c'est un projet idéal ? Pas du tout. Est-ce que nous aurions préféré, comme l'a mentionné notre collègue du comité logement, qu'il y ait expropriation de l'ancien

propriétaire ou que les immeubles soient rénovés plutôt que démolis ? Qu'on en reste à 600 unités, qu'on les transforme tous en coopérative d'habitation ? C'est sûr qu'on aurait préféré ça. Est-ce qu'on aurait préféré à tout prendre qu'il n'y ait pas de site habité sur le bord d'une autoroute ? Je pense qu'on préférerait ça tout le monde aussi, mais la réalité n'est pas celle-là en ce moment.

Donc, on y est allé avec la réalité. Le site, il est en bordure de l'autoroute. Les immeubles en place sont dans un état lamentable qui aurait nécessité certainement des rénovations majeures durant lesquels les locataires auraient dû être relocalisés. Les procédures d'expropriation si on considère les délais légaux, et tout ça, ça aurait pu prendre des années encore. Alors, on est allé avec le projet imparfait.

Imparfait, mais qui comporte tout de même un important potentiel d'amélioration du milieu de vie. Cela étant dit, et là, je parle au nom de tout ceux qui n'habitent pas sur ce site, on est très mal placé pour juger de la colère, de la confusion ou de la méfiance des résidents des Places L'Acadie et Henri-Bourassa. Ce projet-là, avant d'être une source d'espoir pour ces gens-là, c'est d'abord synonyme de deuil pour ceux qui habitaient là. Et ceux qui connaissent les étapes du deuil savent très bien qu'il y en a plusieurs à franchir avant d'arriver à l'acceptation. Je pense qu'on est dans ce deuil-là présentement et comme dans tout deuil, on va perdre des choses et à la fin de ce deuil, il y a peut-être des choses qu'on va gagner, mais prenons conscience de la difficulté que c'est de vivre un changement majeur comme celui-là malgré les conditions de logement exécrables qu'il y avait là.

Donc, notre devoir, c'est d'accompagner ces résidents dans le présent processus, de leur fournir rapidement une information juste et claire et ce faisant, de les rassurer. Notre devoir, c'est aussi de travailler à maximiser les gains qu'ils pourront tirer de ce projet de réaménagement. On ne peut pas récupérer entièrement 10 années de condition de logement déplorable, mais on peut certainement s'assurer que la transition se fasse avec un maximum de dignité pour des gens-là.

Donc, je vais plutôt m'attarder sur les trois grandes catégories de la position des partenaires qui sont contenues dans le mémoire. On a trois catégories, donc, qui sont ce qu'on a appelé des gains, des gains qui sont importants. La catégorie qu'on a appelé deux grandes réserves et la catégorie de nos préoccupations. Donc, j'y vais avec ça.

Au niveau des gains, c'est quand même la fin du règne de l'insalubrité, je pense, aux Places L'Acadie et Henri-Bourassa ; ce serait étonnant qu'on y retourne avant plusieurs années. Ce serait vraiment étonnant pour toutes sortes de raisons que je vais nommer plus loin. Donc, on améliore le cadre de vie, je pense que ça, c'est clair.

Quelque chose qui a suscité, je pense, des craintes en début de consultation, c'est le caractère enclavé de l'îlot. Pour nous, ce caractère paisible, et pour les résidents, ils nous

1900 l'ont dit et redit, c'est un avantage parce que c'est un îlot qui permet de constituer ce petit esprit de village et au cours des 8 années qu'on a été là, que les partenaires ont été présents à Places en mouvement, que nos intervenants ont été sur le terrain, ont permis de constater que l'animation d'une vie communautaire qui est dynamique, qui est soutenu, ça avait favorisé un fort sentiment d'appartenance à ce milieu-là malgré les conditions de logement.

1905 Donc, on est très confiant que peu importe les partenaires qui vont intervenir dans l'animation communautaire de ce milieu de vie, on pense qu'on est capable de conserver ce milieu de vie en un village et non pas un ghetto.

1910 Et je vous donnerais peut-être une petite statistique qui est quand même assez parlante. Avant 2001, donc, avant l'arrivée des partenaires et du projet Places en mouvement sur le territoire, le SPVM, le poste de quartier, avait reçu sur une période d'un an et demi, 1 900 quelque appels en provenance de ces deux rues du territoire et une année après l'installation du projet là-bas, c'est tombé à 250 pour une année. Et ces appels-là avant 2001 étaient des appels essentiellement qui concernaient les problèmes de harcèlement, d'intimidation, les conditions de logement.

1915

Donc, à partir du moment où les partenaires ont été capables de prendre en charge un certain nombre de choses, on a tout de suite vu un coût finalement qui a diminué dans les fonds publics si on peut dire. C'est une équation qui s'est vérifiée. Ça fait que nous, on pense qu'on est capable de maintenir ça d'autant qu'on va retrouver là une mixité et des avantages qu'on n'avait pas avant.

1920

Donc, il y a un nombre suffisant de logements sociaux pour tous les ménages qui résidaient là en avril 2008. Donc, ça, c'est un gain. Il y a un droit de retour garanti pour ces ménages-là. On parlera tout à l'heure de notre préoccupation par rapport au droit de retour, mais il y en a un, il existe pour vrai.

1925

La configuration des logements sociaux, elle est faite en fonction des besoins des ménages et ici, je tiens à préciser au niveau de RHO, ce qui est peut-être un peu différent, c'est que RHO a déjà deux immeubles là-bas avec une hypothèque qui est contractée là-dessus et tout ça, et ça, ça se transige directement avec le promoteur. Donc, ça n'a pas fait partie du même processus de configuration que le reste des appartements pour les familles.

1930

Donc, d'où peut-être, je ne connais pas tous les détails parce que ça, ça s'est négocié entre eux, d'où peut-être cette problématique de logements plus grands, mais je ne veux pas m'avancer plus que ça là-dessus, mais ça ne s'est pas négocié de la même façon. C'est juste ça que je peux dire.

1935

Au niveau des gains importants aussi, donc, la construction des logements sociaux qui est prévue en premier. Donc, quand même, c'est un gain important, il ne faudrait pas que ça tarde évidemment. La présence d'unités de logement de type traversant pour les trois

1940

premiers étages. Donc, ça fait un milieu de vie qui est plus familial, qui est plus de type duplex que de type tour d'habitation.

1945 L'installation d'un CPE. Ça, on a été extrêmement content d'apprendre que ça se concrétiserait. L'inclusion d'un parc évidemment au centre du site parce que le parc actuel est assez mal localisé, je ne parle pas du grand parc Marcelin-Wilson, mais le petit parc. Le parc linéaire aussi, c'est un gain important parce qu'on part de Place Henri-Bourassa et là, on a une vue qui traverse le site. Donc, visuellement, ça désenclave un peu le projet et ça évite que les piétons contournent. Ils peuvent rentrer directement à travers le site. C'est un gain important. Et beaucoup d'espaces verts à ce moment-là qui sont prévus. Donc, ça évidemment, c'est un gain.

1955 Au niveau des grandes réserves, on en a deux. C'est évidemment le pourcentage de logements sociaux. 15% de logements sociaux, c'est la stratégie d'inclusion de la Ville, c'est vrai. C'est 197 unités nouvelles. On en a 53 qui existent déjà qui appartiennent à RHO. Ce qu'on veut souligner, c'est que les Places L'Acadie, c'est pas un nouveau site, hein. C'est un site habité à redévelopper. Il y a quelques années, il y avait 600 ménages qui habitaient là. C'était plein.

1960 Oui, les conditions de logement étaient exécrables, mais les loyers n'étaient pas trop chers quand même et les gens habitaient là et au fil du temps, ils ont quitté. Ils ont quitté à cause de conditions de logement, à cause du climat un peu de harcèlement qu'ils vivaient là-bas. On peut facilement imaginer que ces locataires ne sont pas partis s'acheter des maisons cossues dans les quartiers riches de Montréal. Peut-être quelques-uns, et c'est tant mieux, mais on pense que la pauvreté de ces gens-là s'est déplacée. On pense que les ménages démunis qui étaient là sont tout simplement rendus ailleurs. Dans quelles conditions de logement, on ne le sait pas.

1970 Donc, on a le sentiment qu'on a un devoir de donner un maximum pour que sinon ces gens-là puissent revenir parce qu'évidemment ceux qui sont partis il y a plusieurs années, c'est pas évident qu'ils vont pouvoir revenir, mais qu'on puisse au moins compenser cette perte en donnant un nombre de logements sociaux qui est abordable.

1975 Puis on regarde un peu les dernières statistiques dans Bordeaux-Cartierville, je ne vous les nommerai pas toutes, elles sont dans le mémoire, revenu médian des individus de 19 000 \$, 35% des personnes sous le seuil de faible revenu, 50% des enfants de moins de 6 ans qui font partie d'un ménage qui vit sous le seuil de faible revenu, 42% des locataires qui consacrent plus de 30% de leur revenu au paiement du loyer et 49% de ces individus-là sont immigrants, dont 27% sont considérés comme des nouveaux arrivants.

1980 Donc, on a là des conditions quand même dans un quartier où ça ne peut pas nous laisser indifférent et quelque part, c'est un peu gênant de dire à cette population qu'on va

1985

construire 480 condominiums même abordables et 600 logements pour aînés dont on ne connaît pas le prix alors qu'ils ont de la difficulté à se loger. Donc, à cet égard-là, on pense qu'il y a un effort supplémentaire qui doit être fait.

1990

Il y a d'autres projets à Montréal où on a fait des efforts supplémentaires ; on en nomme quelques-uns dans le mémoire, je nommerai seulement celui qui est le plus proche en termes de grosseur du nôtre qui est Contrecoeur dans Mercier où il y a quand même 1 700 unités et où on prévoit 24% de logements sociaux à terme. Terrain du CN, 25% de logements sociaux pour 800 à 1 000 unités. On est pas mal en dessous, je pense.

1995

Donc, on considère qu'à cause de ces données-là, on demande, et ça, c'est une de nos demandes formelles, que la Ville de Montréal s'engage immédiatement à réserver 180 unités de logement social supplémentaire pour les Places L'Acadie sans augmenter la densité du projet et on demande à ce que le promoteur s'engage à construire ces 180 unités d'ici la fin du projet, donc, d'ici 2012 en réduisant d'autant les 600 unités pour les aînés.

2000

Donc, est-ce que ces 180 unités seront uniquement aînés, familles, aînés, je pense que ce sera au milieu de voir ce qui est le mieux pour les citoyens, mais on demande que cette réservation d'unités soit faite maintenant. On pense que c'est possible parce que Québec va sûrement annoncer une nouvelle programmation dans Accès-Logis. Donc, sans prendre ça dans la programmation actuelle, on pense que c'est possible de le faire et on demande à ce que ce soit fait.

2005

2010

Notre autre grande réserve, c'est les ménages, et vous en avez beaucoup entendu parler, les ménages relogés qui sont dans une situation financière précaire. 82% selon notre étude de 2008 de ces ménages-là sont sur le seuil de faible revenu, c'est énorme. 42% ont un revenu qui est inférieur à 12 000 \$ par année, c'est énorme également. Considérant que le retour sur le site va se faire en juillet 2010 au mieux, s'il n'y a pas de délai, l'indemnité qu'ils ont reçue, c'est pas suffisant, c'est clair, et on l'a calculée.

2015

Donc, dans le mémoire, on donne différents exemples. Je vais en donner deux ; on en donne six, mais je vais en donner deux. Donc, on a un couple à la retraite ici qui a un faible revenu ; ils payaient 400 \$ pour un 4½, chauffage et garage inclus, ils payent maintenant 700 \$ pour un logement de même taille avec les mêmes services. C'est une augmentation de 300 \$. Ils ont eu une indemnité de 1 917 \$. Donc, la différence de loyer est couverte par l'indemnité pendant six mois. Donc, comme ils ont déménagé en octobre 2008, dès mai 2009, ces locataires-là vont devoir assumer une augmentation de 300 \$ par mois. C'est clair qu'ils n'ont pas les moyens d'assumer ça. Donc, pour nous, c'est un problème majeure.

2020

2025

Je vous donne un autre exemple. On a ici une famille faible revenu qui payait 450 \$ pour un 3½ à Place L'Acadie. Ils étaient en surpeuplement ; ils sont allés dans un 4½ pour

lequel ils payent 780 \$, une augmentation de 330 \$. Indemnité reçue de 1 644 \$, différence de loyer couverte pendant environ cinq mois et ils ont déménagé en septembre 2008. Donc, dès mars... mars, c'est dans une semaine, dès mars, ces gens-là n'auront plus les sous pour payer la différence de loyer.

2030

Et d'autres exemples, on en a. Donc, on demande formellement à ce que la Ville de Montréal s'engage à verser une indemnité équivalente à la différence de loyer entre celui que les gens et celui qu'ils paient ailleurs à tous les ménages relogés qui ont signifié leur désir de retour jusqu'à ce qu'ils soient revenus sur le site. Et les informations, avant que vous nous le demandiez, sur le chiffre de ménages qui ont besoin de ces indemnités, on ne les connaît pas.

2035

On demande à la Ville qui a cette liste de ménage de faire la recherche pour voir exactement selon les différences de loyer combien de ces ménages-là sont en situation difficile. Nous, on a peut-être une dizaine, une douzaine d'exemples, mais on est arrêté, on ne le sait pas pour les autres. Donc, il faut faire la recherche pour être capable de les indemniser.

2040

On passe maintenant à nos préoccupations, nos préoccupations concernant la mixité, le bon voisinage et la qualité de vie sur le site. Donc, considérant qu'au cœur du site, il va y avoir un parc urbain qui devra profiter à tous les résidents, jeunes, moins jeunes, familles, on demande que les décisions concernant l'aménagement de ce parc soit fait en collaboration avec les citoyens et les résidents du milieu. On nous a dit que ce serait le cas, mais on tient à le préciser parce qu'on ne veut pas l'échapper en cours de route.

2045

2050

Considérant que plusieurs centaines de ménages habiteront le site probablement à partir de juillet 2010, donc, bien avant la fin de toutes les phases du projet, on demande que toutes les mesures nécessaires soient mises en place durant les travaux pour que ces résidents puissent être relativement en paix et en sécurité. Et en ce sens, on demande que les espaces vacants, qui sont vacants en attendant la construction, soient transformés en espaces verts ou clôturés ou enfin, aménagés. On n'est pas les spécialistes de ça, mais il faut vraiment qu'il y ait des mesures sérieuses de prises parce que ça pourrait devenir assez dangereux si le site n'est pas bien sécurisé dans les prochaines années.

2055

Considérant qu'il y aura l'installation d'un CPE, on souhaite que la priorité des places soit accordée aux familles des Places L'Acadie, ce qu'on nous a dit qui serait le cas également. Donc, on verra.

2060

Considérant que le succès d'un tel projet, et ça c'est important, tout le monde en a parlé, tant au niveau de la mixité, du bon voisinage, de la sécurité que du développement d'un sentiment d'appartenance dépend en grande partie de l'animation d'une vie communautaire de qualité et permanente sur ce territoire, on demande à ce qu'une grande

2065

2070 salle communautaire, ouverte à tous, donc, quand je dis ouverte à tous, c'est autant aux locataires des logements sociaux qu'aux aînés, qu'aux habitants des condos, soit construite pour pouvoir accueillir 100, 150 résidents au moins avec des petits bureaux administratifs dans le premier immeuble de condominiums qui va être construit dès la phase 1. Et on demande que l'utilisation de cette salle et des bureaux puisse se faire de manière permanente par ceux qui s'en occuperont et à un coût qui sera raisonnable pour les responsables de ce projet.

2075  
2080 Considérant que la vie commerciale dynamique peut également renforcer le tissu social, on demande l'installation de commerces de proximité accessibles à tous très rapidement dans le projet et on demande que le promoteur étudie sérieusement avec les experts concernés la possibilité d'un commerce de type économie sociale en s'attardant particulièrement sur l'idée peut-être café, épicerie communautaire ou coopérative de services.

2085  
2090 Quand on parle coopérative de services, juste pour donner une petite définition un peu plus grande, ça pourrait être une structure par exemple où les membres des conseils d'administration seraient des citoyens et des organismes partenaires, par exemple les deux organismes sur le site, propriétaires d'immeuble, et cette coopérative pourrait être responsable, donc, d'offrir une animation communautaire et peut-être différents services, ce qui rejoindrait en même temps une préoccupation d'*empowerment* pour ces résidents-là et il y a déjà des possibilités de fonds d'économie sociale qui peuvent être regardés pour mettre sur pied une coopérative comme celle-là. Mais bon, je vous dirais que ce sera à l'ensemble des partenaires de décider le choix qu'ils veulent, mais ça pourrait être une idée entre autres.

2095  
2100 On demande aussi qu'il y ait des unités de condominiums abordables pouvant accueillir des grandes familles, pas seulement des petites unités et si la phase 3 ne se développe pas comme prévue, parce qu'on ne connaît pas actuellement le déroulement pour la phase 3, je parle des logements pour les aînés, que le site conserve son zonage résidentiel, qu'on ne se retrouve pas à un moment donné avec un commerce de très très grande surface sur le site parce qu'éventuellement, les habitations ne se seraient pas entièrement réalisées.

2105  
2110 Donc, le droit de retour, le fameux droit de retour. Il y a 137 ménages effectivement qui ont une lettre de droit de retour présentement et qui ont manifesté le désir de revenir. Il n'y a pas beaucoup effectivement d'informations qui ont circulé sur comment va fonctionner ce droit de retour. Je dirais que ce n'était pas si facile que ça pour les promoteurs et la Ville d'en donner étant donné que le projet en est à ses débuts, il reste énormément de fils à attacher. Mais là, il est temps.

Il faut que les résidents aient des rencontres d'information plus poussées à ce niveau-là, qu'on les informe de comment ça va fonctionner, c'est quoi les possibilités de loyer maximales qu'ils pourraient être appelés à payer, comment ça va fonctionner un peu

2110 l'attribution des logements. Donc là, il faut que les GRT et les deux organismes qui sont propriétaires, et enfin tout ceux qui sont concernés, bref, enclenchent la machine parce que les résidents sont effectivement très insécures par rapport à cet aspect du projet.

2115 On comprenait jusqu'à maintenant que c'était complexe parce qu'on manquait tellement de données, mais là, il va falloir enclencher ça rapidement parce qu'on risque à un moment donné que les résidents qui souhaitent revenir ne reviennent plus parce qu'ils vont se retrouver trop loin de ce projet.

2120 Ici, je voudrais spécifier une petite information par rapport à comment on les rejoint actuellement ces résidents-là. Au comité de travail qui réunissait différents partenaires, on a demandé dès le départ que sur les formulaires que les locataires remplissaient à l'Office municipal d'habitation pour dire ils veulent revenir, ils ne veulent pas revenir, et ils s'en vont dans tel logement, ils vont payer tant, enfin, le formulaire, on demandait qu'il y ait une case où ils autorisaient que l'OMH transmette les informations aux intervenants de Places en mouvement, mes intervenants.

2130 Malheureusement, ç'a été oublié cette case-là, ce qui fait qu'on s'est retrouvé à ne pas avoir cette liste qu'on avait demandé. Donc, pour nous, c'est sûr que ça a occasionné plusieurs difficultés dans notre capacité à rejoindre ces locataires-là. Ne nous décourageant pas, nous avons quand même envoyé une lettre à tous ces résidents, donc, sans avoir la liste, mais en donnant la lettre à l'OMH, timbrée évidemment. Eux ont pris la responsabilité quand même d'envoyer cette lettre-là à tous les résidents pour qu'ils nous renvoient en retour, aux intervenants, leurs coordonnées. Il y en a une trentaine seulement qui a répondu à ça.

2135 Donc, au moment où on se parle, nos intervenants sur place ont des contacts directs, donc, un numéro de téléphone, ils sont capables de parler avec environ une soixante de résidents sur les 137. Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas rejoindre les 137 parce qu'on a une entente avec la SHDM maintenant où à chaque fois qu'on a de l'information à envoyer, on la met dans une petite enveloppe, on la timbre et la SHDM l'envoie à l'ensemble des locataires relogés. Seulement, ç'aurait été énormément plus simple pour nous d'avoir cette liste-là nous-mêmes, c'est clair, et ce qu'il ne faut pas oublier aussi, c'est que la transmission d'informations écrites avec la communauté des Places L'Acadie a toujours été difficile. C'est pas ça qui a fonctionné dans la mobilisation, c'est le direct. C'est le... pas le bouche à bouche, mais le... comment on dit ça, le bouche à oreille, donc, le face à face. C'est ça qui a fonctionné.

2145 Donc, là, on se retrouve avec des communications écrites pour une partie des résidents, c'est vraiment pas l'idéal. Maintenant, c'est fait, c'est fait. On peut le déplorer tant qu'on veut, mais là, il faut passer à une étape où on est en mesure de tisser des liens serrés avec ces locataires-là.

2155 Donc, le droit de retour, il faut que les gens soient informés et on a connaissance de dix (10) ménages qui sont déménagés récemment, donc, des ménages qui avaient signifié un droit de retour, mais qui sont redéménagés sans laisser de trace. Donc, ces dix (10) ménages-là, on a complètement perdu la trace. Donc, il faudrait tout faire pour les retrouver. Je ne sais pas comment, mais il faudrait essayer de les retrouver pour leur faire bénéficier de leur droit de retour si possible.

2160 Et évidemment, malgré tout, on demande à ce que le promoteur respecte l'échéancier de construction, à ce que la Ville de Montréal, la SHDM, à ce que tout le monde mette tout en œuvre pour que ce soit respecté parce que juillet 2010, ça va venir vite et il y a des gens en attendant qui attendent de revenir rapidement.

2165 Donc, nos dernières préoccupations presque, la question des espaces verts. Il y a au moment où on se parle 200 arbres matures sur le site. Il y a des arbres qui sont jusqu'à gros comme ça. Ces arbres-là vont presque être tous arrachés sauf les arbres qu'il y a sur le boulevard L'Acadie. O.K., soit, mais là, comment on va faire pour que ce ne soit pas un îlot de béton pendant 10 ans ? Ben, la seule façon, c'est de planter super rapidement des arbres d'une certaine maturité pour que ça pousse vite et de consulter les spécialistes pour planter des arbres qui poussent vite finalement et qui sont appropriés pour ça. Donc ça, c'est important.

2175 La fameuse question du stationnement. C'est un problème qui est difficilement résoluble parce qu'il y a des citoyens qui ont clairement manifesté, ils sont venus ici, le désir d'avoir un stationnement. D'autre part, plus de stationnement extérieur veut nécessairement dire moins d'espaces verts et je ne suis pas certaine que dans un projet de cette envergure, moins d'espaces verts est un choix approprié. Est-ce que ce sera possible de construire de façon souterraine dans les immeubles de logements sociaux davantage de stationnements ? de ce que j'en sais, c'est extrêmement cher de faire ça et je ne suis pas certaine que les projets clé en main vont permettre ça.

2185 Qu'est-ce qui reste à faire ? Il va rester peut-être à regarder une entente de collaboration avec des espaces dans les condos abordables, dans les stationnements pour aînés. Il y a le centre local d'emploi à côté. Est-ce qu'il y aurait moyen de dire, on réserve X cases de stationnement qu'on paie, c'est tout juste à côté, et qui peuvent être peut-être utilisés par des gens de Place L'Acadie et Place Henri-Bourassa ? Ce serait à étudier, mais actuellement une solution parfaite qui satisferait tout le monde là-dedans, il n'y en a pas.

2190 Ensuite, on demande évidemment que la question des transports actifs soit quand même soutenue. Donc, les supports à vélo, les places de stationnement pour Communauto, on prévoit en faire, mais on veut qu'effectivement ça se concrétise. On demande également à la Société de transport de Montréal d'augmenter la fréquence des circuits d'autobus 180 et

179 qui sont tout de suite à côté du site, mais qui passent à des fréquences, surtout le 180, très très lentes. Donc, il pourrait y avoir un effort de fait en ce sens-là.

2195

On demande aux futurs propriétaires des immeubles et au promoteur de promouvoir le transport actif auprès des résidents qui vont venir habiter là. On est quand même à proximité de marche de deux gares de train de banlieue, donc, ce n'est quand même pas tous les sites qui peuvent bénéficier de ça.

2200

Et considérant que l'habitude pour le recyclage, la réutilisation, tout ça, n'était pas tellement bien ancrée à Place L'Acadie, on demande à ce qu'il y ait un programme vraiment bien structuré, bien adapté de recyclage qui soit mis en place et pas seulement mettre des bacs sans accompagner ça parce que ça pourrait peut-être causer des difficultés.

2205

Donc, j'ai presque terminé. Mitigation du bruit. C'est en bordure de l'autoroute. C'est une situation de *Catch 22*. Le logement social est sur le bord de l'autoroute, évidemment ce n'est certainement pas ce qu'on souhaitait au départ. Si les immeubles de condominiums abordables se retrouvaient sur le bord de l'autoroute, il faudrait certainement réduire leur hauteur parce que sinon, tout le site va être dans l'ombre parce que le soleil vient de ce côté-là. Donc, ce n'est pas une situation qui est évidente.

2210

Pour pallier à ça, c'est évident qu'il faut que le mur antibruit, le talus, enfin, tout ce qui sera jugé nécessaire soit construit et pas construit en 2012, mais construit rapidement, que ce mur-là soit bordé de végétation, de un pour éviter les graffitis, mais aussi pour éviter... pour peut-être améliorer un peu la qualité de l'air et amoindrir le bruit. Et on demande évidemment à ce que le promoteur respecte à la lettre les demandes des experts concernant ventilation, fenêtre et climatisation, etc., mais ça, on ne s'avancera pas plus là-dedans parce que, bon, il y a des spécialistes pour ça.

2215

2220

Et en terminant, au niveau de la circulation, deux choses qui ont été dites également. On demande à ce qu'il y ait des mesures d'atténuation de la vitesse autour du parc, donc, dos d'âne, îlot fleuri, pour conserver une circulation lente. Et vraiment, on demande à ce que l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville trouve rapidement une solution pour la bretelle d'accès Henri-Bourassa et L'Acadie parce que pour un adulte qui marche rapidement, à l'heure de pointe, c'est du sport traverser ça et c'est le seul accès. Quand tu viens de ce coin-là si je peux dire, si tu viens du nord du boulevard Henri-Bourassa, de l'Acadie plutôt, c'est la seule façon d'accéder au site. Donc, il faut absolument faire quelque chose pour ça.

2225

2230

Ça fait que voilà qui résume l'ensemble du mémoire.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2235           Merci beaucoup, Madame Fortin. D'abord, j'aimerais vous remercier d'avoir produit un document d'une telle qualité, une présentation aussi. Je ne sais pas si vous étiez ici lors de la première séance, j'ai félicité le milieu communautaire pour le travail que vous faites. Je vais le répéter. Ce travail se manifeste justement par la présence des citoyens à ces consultations. Et cette présence est très appréciée par la commission aussi.

**MME NATHALIE FORTIN:**

2240

          Merci.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2245

          J'avais beaucoup de questions, vous avez déjà répondu à un certain nombre de nos questions, mais quand même, je vais en poser quelques-unes. Beaucoup de mémoires nous font part de l'importance de conserver la présence de Places en mouvement dans le nouveau quartier ; places en mouvement est déjà sur le site. Comment est-ce que la réalisation du projet va mettre en danger son financement et sa survie ?

2250

**MME NATHALIE FORTIN:**

2255           Je vous dirais que son financement n'est pas nécessairement relié à la réalisation du projet. Le financement de Places en mouvement est un financement non récurrent, annuel, qui vient maintenant de Centraide et du contrat de ville. À partir du moment où on respecte certains critères de ces deux bailleurs de fonds, dont le fait qu'il doit s'agir d'un projet concerté, dont le fait que ça doit impliquer la mobilisation des citoyens, c'est un financement qui peut se perdurer.

2260

          Cela étant dit, évidemment la période la plus difficile à assurer est la période 2009-2010 parce qu'il n'y a presque plus personne sur le site. Donc, évidemment, on devra prouver à nos bailleurs de fonds que cette transition-là, il est important que le projet puisse l'accompagner jusqu'à retour des résidents. Donc, la survie du projet n'est pas nécessairement mise en jeu par la réalisation du projet de réaménagement.

2265

2270           Ce que je voudrais peut-être dire à ce sujet-là, c'est qu'il y a huit ans, il y a une décision du milieu qui a confié à la table de concertation le mandat de mener ce projet-là. Dans les prochaines semaines, avant juin, on va mener, on va faire une rencontre encore de la communauté, des membres, pour s'interroger ensemble sur ce qu'on pense être le meilleur modèle ou ce qui serait le plus profitable comme type d'animation de vie communautaire et comme on est une table de concertation, ben, ce seront nos membres qui décideront de l'avenir de tout ça.

2275 Comme je vous dis, en ce moment, il y a des idées qui circulent à l'effet de mettre sur  
 pied une structure autonome de type coopérative qui comporte quand même un certain  
 nombre d'avantages dont *l'empowerment* des citoyens dont le fait aussi quand même d'être  
 autonome des deux OBNL propriétaires qui auront aussi leur propre salle communautaire et  
 leur propre animation, et tout ça, et qui pourraient certainement siéger sur le c.a. de cette  
 coopérative. Mais on pense qu'avec une structure comme celle-là, la mixité pour les  
 2280 personnes habitant dans les condos abordables ou les aînés serait peut-être plus facile à  
 faire que si on met en lien un projet communautaire uniquement avec le logement social.

Est-ce que le CLIC sera porteur de cette coopérative-là ? Probablement pas. On est  
 là pour assurer cette transition et une fois que ce sera fait, si jamais c'est ce qui est décidé  
 par le milieu, bien, à ce moment-là, il y aura un organisme autonome avec son conseil  
 2285 d'administration. Et si nos membres décident autrement, on verra. Donc, c'est vraiment la  
 communauté qui va décider ça, je dirais.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2290 On comprend que le travail de Places en mouvement est un facteur primordial dans la  
 création d'une communauté de fait entre les résidents du site malgré les conditions de  
 logement extrêmement difficiles. Cette communauté est maintenant éclatée par le fait du  
 relogement tout simplement. Je voulais vous demander comment Places en mouvement  
 poursuit son travail communautaire ? Je pense que vous avez déjà bien répondu.

**MME NATHALIE FORTIN:**

Bien, écoutez...

2300 **MME JUDY GOLD, présidente:**

J'imagine que c'est une communauté éclatée, chacun se trouve dans son coin d'une  
 certaine façon.

2305 **MME NATHALIE FORTIN:**

Oui. Il y a un geste qui est fait qui est l'envoi d'un bulletin mensuel où là, les citoyens  
 sont informés des différentes activités, tout ça. Il y a le comité de résidents qui continue de  
 se réunir. Donc, lui, il n'est pas éclaté, il continue d'exister une fois par mois. Il y a le CREP  
 2310 de la CSDM qui continue de venir offrir des cours de français. Donc, il y a des gens délogés  
 qui viennent encore suivre des cours de français dans le local. Et on a une série de fêtes ou  
 d'activités qu'on continue de faire ; on a fait une fête de fin d'année, on en fera une cet été.  
 Les citoyens ont été invités à venir revoir les maquettes. Donc, étonnamment, on réussit

2315 avec ceux évidemment avec qui on a contact à maintenir le lien, mais ça va être un travail ardu.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2320 Oui, et vous rejoignez combien de résidents relogés ? Je pense que vous l'avez mentionné lors de votre présentation ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2325 C'est-à-dire que le bulletin mensuel est envoyé à environ 200 résidents, mais là-dessus, il y en a 137 qui ont manifesté le désir de revenir. Donc, il y en a 137 qui théoriquement, on a contact écrit et contact téléphonique, si je peux dire, c'est à peu près avec 60 résidents.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2330 Mais si je comprends bien, vous envoyez votre bulletin par l'entremise de la SHDM ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2335 Exactement.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2340 O.K.

**MME NATHALIE FORTIN:**

On paie évidemment pour les frais postaux, et tout ça, mais la SHDM...

2345 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Elle a accès aux adresses.

**MME NATHALIE FORTIN:**

2350 On n'a pas accès aux adresses, on ne les voit pas.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2355 Non, c'est ça, vous n'avez pas accès aux adresses. Vous envoyez la liste et..., je comprends, ou les enveloppes.

**MME NATHALIE FORTIN:**

C'est ça.

2360 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Je comprends. O.K. Je comprends. Alors, vous n'avez pas les numéros de téléphone.

2365 **MME NATHALIE FORTIN:**

Pour environ une soixantaine de résidents, oui, on a les numéros de téléphone.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2370

D'accord. Comme vous savez très bien, un certain nombre de résidents sont venus témoigner devant la commission, même s'ils ont une lettre de garantie, ils se demandent si en fait, ils pourront réellement venir vivre sur le site.

2375

Concrètement, pouvez-vous nous expliquer ça, quels obstacles est-ce qu'ils voient, malgré la lettre de garantie de revenir vivre sur le site ? Est-ce que vous pouvez répondre ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2380

Oui. Ça vient avec un passé. C'est que c'est des années passées avec un propriétaire qui les menaçait, qui les intimidait, qui leur faisait des promesses qui n'étaient pas tenues. Donc, le lien de confiance, il n'existe pas en partant. Une lettre, c'est quelque chose d'assez vague quand on n'a pas un contact direct avec la personne qui va nous louer notre logement. Ça demeure très abstrait.

2385

Et il ne faut pas oublier qu'on est dans un contexte interculturel où l'écrit n'est pas toujours le meilleur élément. Il y a des questions de langue... Donc, les citoyens qu'on a réussi vraiment face à face à avoir un échange avec eux, souvent ils vont le croire plus si leur méfiance n'est pas trop haute, mais ceux avec lesquels on n'a pas réussi, ben, écoutez, c'est une lettre.

2390

Je veux dire, ç'a beau être signé par des gens super importants, ç'a beau avoir été annoncé par le maire de Montréal, c'est dommage, mais pour certaines personnes, c'est pas concret. Et même si on y croit, mais c'est pas concret. Ça fait que là, il va falloir passer à une autre étape pour concrétiser.

2395

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Selon vous, est-ce que certains se sentent insécures en ne sachant pas s'ils seront éligibles ou non pour le supplément de revenu ? Une question tout simplement d'information.

2400

**MME NATHALIE FORTIN:**

Oui. Non, non, c'est sûr que les gens se sentent insécures ; ils ne savent pas combien va coûter leur logement. Pour certains, s'ils n'ont pas droit au supplément au revenu, c'est sûr que ça va être une augmentation de loyer.

2405

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Et pour ceux qui sont éligibles, est-ce qu'ils savent selon vous qu'ils sont éligibles ? Est-ce que vous savez s'ils possèdent l'information ?

2410

**MME NATHALIE FORTIN:**

Ils le savent, oui. Est-ce qu'ils l'ont compris ? C'est une autre question.

2415

**MME JUDY GOLD, présidente:**

C'est une autre question. D'accord.

2420

**MME NATHALIE FORTIN:**

Ils le savent, oui, ils le savent.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2425

O.K. Je comprends. Alors, ça se peut que ça prenne un peu plus d'accompagnement.

**MME NATHALIE FORTIN:**

2430

Il faut répéter, répéter, répéter et répéter.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2435

C'est ça, pour être certain que ce soit compris. Une préoccupation est ressortie lors des séances, que le pourcentage de 50% de loyers subventionnés pourrait ne pas être

suffisant pour en fait accommoder tous les résidents qui ont droit de retour et qui seraient éligibles au supplément de revenu ; est-ce que ça vous préoccupe ?

2440 **MME NATHALIE FORTIN:**

2445 Ça nous préoccupe un peu. Il y a 197 nouvelles unités prévues, donc, autour de 99 de subventionnées. 137 ménages qui veulent revenir, donc, potentiellement autour de 37, 38 ménages qui pourraient ne pas y avoir droit s'ils sont éligibles évidemment. C'est cette donnée-là. Parce que nous, on connaît les revenus des citoyens selon ce qu'ils nous en disent, mais là, on comprend que quand il y aura une vérification avec les rapports d'impôt et tout, on ne sait pas ce que ça va donner.

2450 Mais c'est sûr que ça laisse potentiellement sur le carreau, entre guillemets, 37 ménages. Et ces ménages-là, s'ils ne payaient pas cher aux Places L'Acadie, ils pourraient voir leur loyer augmenter. Les conditions du programme Accès-Logis sont comme ça. Moi-même si c'est la réalité, il faut juste leur dire et leur expliquer. Il ne faut pas cacher cette vérité-là. Il est possible que le loyer augmente pour certaines personnes. Donc, il faut être transparent là-dedans et le dire le plus rapidement possible.

2455 **MME JUDY GOLD, présidente:**

2460 D'accord. Alors, je continue. J'ai plusieurs autres questions. Tout au long des audiences, nous avons eu des témoignages sur la qualité de la concertation en amont avec le promoteur et avec la Ville relativement au développement du projet, certains étant satisfaits, d'autres beaucoup moins.

2465 Dans votre mémoire, vous abordez ce processus de consultation en amont avec nuance en disant que le milieu communautaire institutionnel, les résidents ont pu via Places en mouvement et via les rencontres du CLIC participer dans une certaine mesure au développement du nouveau projet et les partenaires ont influencé le projet et le contenu du projet, mais pas à tous les niveaux. Parlez-nous de votre perception de la concertation en amont et des nuances que vous faites à ce sujet.

2470 **MME NATHALIE FORTIN:**

2475 Oui. Je vous dirais dans les points pour, c'est clair que la SHDM, les représentants de la SHDM et du promoteur et de la Ville sont venus dès février 2008 nous annoncer qu'une transaction se préparait. Ils n'étaient pas obligés de faire ça. Donc, ils l'ont fait et on a convenu ensemble d'une façon de l'annoncer aux résidents.

On a eu une mini marge de manœuvre. Donc, quand je dis qu'on a pu influencer dans une certaine mesure, c'est ça. Notre marge de manœuvre a été la suivante : On

2480 informe le comité de résidents et le lendemain, le maire de Montréal fait son annonce. C'est une mini marge de manœuvre, mais on a pu exprimer ça. On a pu exprimer aussi que ça prenait une rencontre collective pour informer tous les citoyens dans leur ensemble, qu'il fallait que ce soit en français, en anglais. On a parlé de toute la question du lien de confiance, et tout, et on a eu une certaine écoute.

2485 On a demandé à ce qu'un comité de travail soit formé, et ç'a été accepté. Donc, on a pu échanger et il y a différents problèmes de relocalisation entre autres qui se sont réglés au sein de ce comité de travail. Et on est encore aujourd'hui à échanger des informations, puis à essayer de faire pour le mieux. Donc, pour des projets où jamais le milieu a été consulté d'aucune façon, je pense que c'est un plus, définitivement.

2490 D'autre part, c'est évident que le projet qu'on nous a présenté, on nous l'a présenté tout fait si je peux dire. On avait au début du processus émis auprès des promoteurs, des représentants de la Ville, etc., notre vision de développement parce qu'on a travaillé ça, hein, les partenaires depuis un an et on avait émis notre vision de développement.

2495 Ç'a été en partie respecté, donc, on a eu une certaine écoute, mais c'est évident que les points cruciaux qui jouent sur l'équilibre financier du projet, on n'a pas eu beaucoup d'impact là-dessus, dont entre autres la question du pourcentage de logement social, dont la densité, dont la hauteur des immeubles. On n'a pas eu ces choix-là.

2500 C'est pour ça que je vous dis que c'est loin d'être un projet idéal. On aurait aimé avoir un ensemble de duplex ; c'est clair qu'on aurait aimé avoir ça. Quand on nous a présenté le projet, c'était déjà pas ça et il n'y avait pas de... *there was no turning back* à ce moment-là. Donc, ça, c'est clair.

2505 Est-ce qu'au fil des rencontres qu'on a eues avec ces gens-là, on a quand même compris qu'effectivement, c'était un projet qui coûtait cher et que ça ne pouvait pas se faire en claquant des doigts ? Oui. Le fait de côtoyer, on a été quand même assez conscient de ça. C'est quand même un terrain qui a été vendu par un privé et pour lequel il faut aménager beaucoup de choses vu qu'il est sur le bord de l'autoroute. Donc, ça coûte cher.

2510 Cela étant dit, on aurait préféré pouvoir construire le projet ensemble. Donc, c'est pas ce qu'on a fait même si on a tenu compte de certaines de nos recommandations.

2515 **MME JUDY GOLD, présidente:**

La période de la vente de terrains et de déménagement, encore une fois, certains résidents ont témoigné devant nous que le déménagement avait bien été, d'autres nous ont dit que ç'avait été très difficile, ils sentaient que leurs droits étaient atteints. Pouvez-vous

2520 nous faire un bref historique de cette période pour nous faire comprendre pourquoi ces gens ont des opinions aussi divergentes ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2525 Oui. Je vous dirais que la première chose qui a causé un commotion, et ça, on l'a partagé avec nos partenaires, on a dit qu'on avait été déçu de ça, c'est qu'au moment où l'annonce de la vente a été faite à l'ensemble des résidents, au même moment, on avait déjà sur place une équipe de l'OMH qui commençait immédiatement les rendez-vous pour rencontrer les gens pour les aider à se trouver un logement. Donc, il n'y a eu aucune zone  
2530 tampon d'absorption de la nouvelle pour ces résidents-là. Ça fait que déjà ça en partant, ça n'a pas bien parti le lien de confiance et tout ça. Les gens se sont sentis un peu bousculés.

On aurait eu un mois entre le début de cette opération de relogement et l'annonce de la vente que déjà on aurait eu le temps de préparer les gens sur le terrain, leur dire ce qui  
2535 s'en vient et tout ça. Donc, il y a eu cet élément-là. Ensuite, il y a le fait qu'il y a plusieurs personnes qui sont intervenues dans ce dossier-là et effectivement, l'information qu'on a transmise, et je nous inclus là-dedans, n'a pas toujours été cohérente tout le temps à 100% partout. Donc, des fois, les gens pensaient qu'ils avaient le droit de rester encore un an, six mois, c'était mélangé. Donc, il y avait une insécurité par rapport à ça. « Je suis obligé de  
2540 partir, je ne suis pas obligé... Qu'est-ce qui arrive ? » Donc, il y a eu cet élément-là.

Ensuite, il y a eu le fait que c'est assez complexe parce que là, on dit aux gens :  
« O.K. Là, il va y avoir un nouveau projet. Vous n'êtes pas obligé de partir tout de suite, mais si vous ne partez pas tout de suite, vous n'aurez plus l'aide, l'accompagnement bientôt parce  
2545 que la SHDM a mis 500 000 \$ dans ce processus-là et à un moment donné, le 500 000 \$, il ne sera plus là. Donc, vous n'êtes pas obligé de partir tout de suite, mais on vous encourage fortement à le faire parce que l'aide est là en ce moment. » Donc, les gens peut-être ont senti un peu de pression.

Il y a la question aussi des indemnités. C'était pas simple d'expliquer ça quand même.  
2550 « Vous avez une indemnité, débranchement, rebranchement, trois mois de loyer. Oui, mais si je paie plus cher, qu'est-ce qui va arriver ? » Donc, il y a cette dimension qui était complexe.

Puis au-delà de tout ça, c'est un peu ce que je disais en introduction, c'est le deuil. C'est que ces gens-là, pour certains habitaient là depuis très longtemps et veux, veux pas, on les départit un peu de leur maison. Puis l'état de la maison peut ne rien à voir avec le sentiment d'appartenance que tu as pour ce milieu-là. Donc, forcément, c'est un choc. Puis est-ce qu'à toutes les étapes, tout nous autres, on a bien accompagné ce deuil-là ? Peut-être  
2560 qu'à certains moments donnés, on n'y est pas arrivé, ce qui fait qu'il y a des gens qui sont encore aujourd'hui extrêmement en colère.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2565 Qui a fait cet accompagnement ? Est-ce que c'est l'Office municipal d'habitation qui rencontrait chaque ménage pour leur expliquer la nouvelle donne et la façon de faire ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2570 Oui. Il y a eu plusieurs types. L'Office avait deux personnes, il me semble que c'était deux, sur le terrain de mai à la fin août. Ces personnes étaient chargées de rencontrer individuellement chaque ménage pour leur dire, bon, c'est quoi les possibilités de logement qui s'offrent, remplir le formulaire et tout ça.

2575 Au travers de ça évidemment, il y a nos intervenants sur le terrain qui ont fait énormément d'accompagnement parce que quand tu es dans un milieu de vie, même si les questions s'adressent à l'OMH, c'est nos intervenants qu'ils vont venir voir parce que le lien de confiance, c'est avec eux qu'il est. Donc, on a fait cet accompagnement-là. Il y a des partenaires qui ont été super présents sur le terrain qui nous ont aidés là-dedans. Il y a aussi différentes rencontres d'information qu'il y a eu à l'intention des locataires organisés par la SHDM, la Ville ou peu importe.

2580 Donc, il y a eu différentes sources, mais c'est clair qu'on en a échappé dans les mailles du filet. On n'a pas réussi à rassurer, puis à bien expliquer à chacun des ménages délogés la situation. Donc, c'est ce qu'on ressent aujourd'hui. C'est ce qu'on voit là.

2585

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2590 J'ai une dernière question. Je pense que vous avez répondu, mais je pense que c'est important qu'on le répète et qu'on soit très clair à cette question. Autre qu'une aide financière supplémentaire, qu'est-ce qui peut être fait à ce stade pour aider et sécuriser les résidents relogés ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2595 Il faut qu'il y ait une rencontre et il faut qu'on s'assure que les gens vont être présents à la rencontre. Donc, pour ça, il ne suffit pas de leur envoyer une lettre. Il faut être capable de les contacter, puis nous autres on est prêt à mettre de l'énergie là-dessus. Il faut les contacter individuellement et dire : « Il faut que tu viennes à cette rencontre-là parce qu'on va t'informer un peu des modalités de comment ça va fonctionner le droit de retour. » Et à cette rencontre-là, il faut s'assurer d'être clair, de parler lentement, comprenez-vous, d'utiliser des termes qui ne sont pas trop techniques. Il faut vraiment une rencontre.

2600

2605 Est-ce qu'une rencontre sur la base individuelle peut être envisagée ? Ça peut aussi, mais je pense que dans une rencontre collective, on peut quand même passer un certain nombre de messages, puis c'est un petit peu moins de travail, mais ça prend absolument une rencontre avec une documentation claire. Mais pas une documentation pas de rencontre, ça sert à rien ça. Je veux dire, ça prend du visuel, du face à face.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2610 Quand était la dernière rencontre avec les résidents relogés ? Est-ce qu'il y a déjà eu une rencontre depuis que tout le monde est parti du site ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2615 Oui, il y a eu en décembre, le 3 si ma mémoire est bonne, c'est la dernière. C'était une rencontre pour que les gens viennent voir les maquettes. Donc, ça, ça les avait...

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2620 Quel pourcentage des résidents relogés sont venus ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2625 Il y avait une cinquantaine de résidents, de ménages.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2630 50 sur 137.

**MME NATHALIE FORTIN:**

Sur 137, oui. Donc, eux autres, pour eux autres...

2635 **MME JUDY GOLD, présidente:**

Alors, c'est même pas 50% qui sont venus.

**MME NATHALIE FORTIN:**

2640 Oui. Pour eux autres mêmes, ç'a été concret au niveau de la maquette, mais ça ne leur dit pas comment va s'exercer le droit de retour.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2645            Alors, vous êtes en contact avec un certain nombre et on ne connaît pas la situation des autres en ce moment.

**MME NATHALIE FORTIN:**

2650            Non. Non.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2655            On ne connaît pas leur état ni financier ni leur état psychosocial, etc., etc.

**MME NATHALIE FORTIN:**

Non.

2660            **MME JUDY GOLD, présidente:**

Vous avez suggéré qu'idéalement il y ait une rencontre pour leur transmettre l'information qui doit être préparée aussi, certaines données doivent être décidées le plus vite possible sur les modalités de location, etc., et toutes sortes d'informations.

2665            Est-ce qu'un accompagnement individuel, selon vous, serait une façon de procéder en plus d'ici, jusqu'au retour au site ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

2670            Dans certains cas, oui.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Mais il faut identifier.

2675

**MME NATHALIE FORTIN:**

Il faut identifier les cas d'abord effectivement. Oui, il faut y avoir accès d'une manière quelconque.

2680

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Il faut connaître l'ensemble de la population relogée pour identifier quelle famille...

2685 **MME NATHALIE FORTIN:**

A besoin d'un accompagnement plus poussé.

2690 **MME JUDY GOLD, présidente:**

...est devenue fragilisée davantage par le relogement et par conséquent aurait besoin d'accompagnement plus individualisé et plus étroit si on peut dire.

2695 **MME NATHALIE FORTIN:**

Absolument.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2700 D'accord. Est-ce que vous avez d'autre chose à ajouter ?

**MME NATHALIE FORTIN:**

C'est tout. On vous remercie encore une fois.

2705

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Alors, je vous remercie beaucoup de votre présence ici ce soir. Merci.

2710 **MME NATHALIE FORTIN:**

Merci.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2715

Alors, avant de clore la séance, je vous demande ceux et celles qui souhaitent exercer le droit de rectification pour rectifier les faits que vous jugez erronés, je vous demanderais, un, de préciser le fait que vous jugez erronés et deux, de donner la rectification que vous voulez apporter. Aucun préambule et aucune épilogue ne sera recevable.

2720

Est-ce que quelqu'un aimerait exercer son droit de rectification ? Monsieur Marcoux ? Je vous demande de vous approcher du micro.

**M. PATRICK MARCOUX :**

2725

Bonsoir.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Si vous pouvez vous identifier pour la sténotypiste, s'il vous plaît.

2730

**M. PATRICK MARCOUX :**

Oui. Alors, c'est encore Patrick Marcoux, membre du Comité de résidents des Places, activiste, résident présentement des bâtisses de RHO sur le site.

2735

Je vais me borner à corriger... Je vais commencer par deux faits. Un, on a entendu monsieur Jean-François Gilker parler au début de la session aujourd'hui avec beaucoup d'optimisme au sujet de la topologie et que la disponibilité d'appartements correspond à la demande des gens qui doivent revenir. J'ai vérifié, j'ai fait un petit peu le tour, vous lui avez posé d'ailleurs c'était quoi... vous lui avez fait souligner plutôt la dichotomie entre ce que les résidents avaient mentionné, leur peur de ce côté-là et l'assurance qu'il mentionnait.

2740

J'ai discuté tantôt avec madame Davies. Il y a du nouveau du côté de la vérification des chiffres en question.

2745

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Monsieur Marcoux, il va falloir qu'on s'en tienne aux procédures. Ça fait que très clairement, il faut que vous précisiez quel fait vous jugez erroné et quelle modification vous voulez apporter.

2750

**M. PATRICK MARCOUX :**

O.K., vous faites bien de me le mentionner.

2755

**MME JUDY GOLD, présidente:**

D'accord.

2760

**M. PATRICK MARCOUX :**

Je vais laisser tomber ça puisque les détails, on m'a promis que les détails allaient vous être communiqués. Il est mentionné qu'une portion importante des gens aux Places sont des groupes qui transitent ou des ménages qui transitent. Ce n'est pas du tout ce que j'en comprends des réunions que j'ai eu avec les résidents au cours des dernières années. Il y a beaucoup de gens qui sont des habitants de longue dates aux Places et il y a même... c'est dommage que les Campilli n'ont pas parlé ce soir, il était là lors de la construction de leur édifice. Alors...

2765

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2770

D'accord.

**M. PATRICK MARCOUX :**

2775

Je veux corriger ça. Également, la dernière fois, madame Campbell a corrigé, a fait une telle correction ici au sujet d'une intervention d'un des résidents. J'aimerais inviter qu'elle clarifie exactement sa correction. Je crois que le résident était en droit de mentionner des noms tels qu'ils sont signés sur les documents qui lui sont parvenus et j'inviterais également l'arrondissement à publier, encore pour les résidents aux fins de rétablir la confiance, les différences entre l'ordre d'évacuation qui a eu lieu en 2008 et celle qui a eu lieu en 2003.

2780

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Monsieur Marcoux...

2785

**M. PATRICK MARCOUX :**

Oui.

2790

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Il va falloir que je vous rappelle à l'ordre encore une fois.

**M. PATRICK MARCOUX :**

2795

O.K.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2800

Il faut que vous précisiez le fait que vous jugez erroné.

**M. PATRICK MARCOUX :**

Juste le fait. O.K.

2805

**MME JUDY GOLD, présidente:**

Ainsi que la rectification que vous voulez apporter.

**M. PATRICK MARCOUX :**

2810

O.K. Je ne crois pas que c'était approprié de dire qu'il n'avait pas le droit de mentionner le nom du fonctionnaire en question.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2815

D'accord, c'est parfait. Puis juste pour votre information, on a demandé à madame Campbell aussi de préciser le fait qu'elle juge erroné ainsi que la rectification qu'elle voulait apporter.

**M. PATRICK MARCOUX :**

2820

Excellent. Merci bien.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2825

Merci à vous, Monsieur Marcoux. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre dans la salle qui aimerait exercer son droit de rectification ?

**M. HURTUBISE :**

2830

Bonjour, Madame la présidente.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2835

Bonsoir, Monsieur Hurtubise.

**M. HURTUBISE :**

2840

Alors, simplement pour confirmer que nous allons fort probablement le faire, mais comme il en a été question jeudi, nous attendons de consulter les verbatim pour ne pas dénaturer les propos qu'on voudrait corriger.

**MME JUDY GOLD, présidente:**

2845

C'est parfait. Alors, je vais répéter ce soir que vous pouvez exercer votre droit de rectification par écrit et une rectification écrite sera rendue publique sur le site internet de l'Office et fera partie de la documentation de la commission.

2850

Alors, il n'y a pas d'autres demandes ? Alors, ceci met fin à la deuxième partie de la consultation publique sur le projet de réaménagement des Places L'Acadie et Henri-

Bourassa. Maintenant, la commission va analyser tout le matériel qui lui a été soumis et va produire son rapport qu'elle remettra aux autorités municipales. Le rapport de la commission sera rendu public 15 jours après son dépôt. Il sera alors disponible sur le site internet de l'Office.

2855

Je vous rappelle que le rapport de la commission a un rôle consultatif et que les décisions relatives au projet de règlement appartiennent au conseil municipal. Avant de clore, j'aimerais remercier tous ceux et celles qui ont investi du temps et de l'énergie dans les débats de la commission. Je remercie le public pour son intérêt et sa participation. Un grand  
2860 merci au personnel de l'Office ainsi qu'à la sténotypiste et au responsable du son. Alors, bonne fin de soirée à toutes et à tous.

\*\*\*\*\*

2865

Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2870

ET J'AI SIGNÉ:

---

**LOUISE PHILIBERT, s.o.**

2875